

174^e session du Synode

DE L'EGLISE REFORMEE EVANGELIQUE
DU CANTON DE NEUCHATEL
Mercredi 2 décembre 2015
Montmirail

PROCES-VERBAL

PRESIDENCE M. Yves Bourquin

VICE-PRESIDENCE Mme Françoise Ducommun

Le président salue officiellement la présence de :

M. Martin Oexter, conseiller communal de la Tène

Mme Monique Vust, présidente du Conseil Œcuménique Cantonal de l'Aumônerie Hospitalière

M. Fabrice Pichard, inspecteur ecclésiastique de l'Eglise protestante de France, région Monbéliard

M. Vincent Marville, de l'Eglise catholique romaine

Mme Françoise Schetty, de l'Eglise catholique chrétienne

Mmes et MM. Karin Philidus, Jean-Marc Leresche, Hélène Guggisberg, Ellen Pagnamenta, Adrienne Magnin qui seront installés lors du culte

MM Sébastien Berney, Thomas Isler, Patrik Chabloz, Christophe Allemann, Bruno Bürki

Mme Jacqueline Lavoyer

M. Nicolas Bringolf, Vie protestante

M. Joël Buri, Protestinfo

M. Jean-Paul Picci, RTN

M. René WUILLEMIN, directeur adjoint du département des soins de HNE

M. Félix Moser, professeur de théologie à l'université de Neuchâtel

Le président excuse :

Mme Séverine Despland, Chancelière d'Etat

M. Emmanuel Fuchs, Président de l'Eglise protestante de Genève

M. Philippe Paroz, Président du Conseil du Synode jurassien

M. Didier Halter, Directeur de l'Office protestant de la formation

Le président rappelle que les députés des églises sœurs ont des voix consultatives mais sont encouragés à prendre la parole pour donner leur avis.

43 députés et 5 députés avec voix consultative ont été convoqués : 42 députés et suppléants sont présents.

Ouverture de la session

A 8h15 le président ouvre la 174^e session du Synode.

M. Raoul Pagnamenta, pasteur à la paroisse de l'Entre-deux-Lacs, prie pour le déroulement du Synode.

1. Validations d'élections complémentaires de députés et suppléants:

a) Nouveaux / Nouvelles députéEs : aucun

b) Nouveaux / Nouvelles suppléantEs : aucun

2. Elections complémentaires

- a) **Conseil synodal** (1 laïc) : aucun
- b) **Synode missionnaire** (1 suppléantE) : aucun
- c) **Conseil du Fonds immobilier** (1 membre) : aucun

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les députés,

Les rapports proposés sont nombreux. Nous n'arriverons certainement pas à tous les traiter lors de cette session. Le Conseil synodal a décidé malgré tout de les présenter tous pour une raison technique.

Samedi prochain, le 5 décembre, l'Assemblée générale de la Conférence des Eglises romandes devra se prononcer sur la création du journal romand des Eglises réformées. Ce journal romand remplacerait la Vie protestante de Berne-Jura-Soleure et Neuchâtel, la Vie protestante de Genève et Bonne nouvelle de Vaud. Si l'Assemblée accepte la création de ce journal, une session ordinaire supplémentaire de notre Synode devra être organisée avant la fin du mois de mars 2016, et les rapports qui n'auront pas été traités aujourd'hui seront repris lors de cette session. Si l'Assemblée refuse la création du journal, la session prévue se transformera en session de relevée. Voilà pourquoi, vous avez reçu tous les documents à la fois.

Les rapports proposés sont variés et touchent à de multiples domaines de la mission de l'Eglise. Ils sont en lien avec la réalité de notre Eglise et de la société. Chaque rapport est important par le sujet qu'il traite, même si les questions de Req'EREN et du bénévolat sont mis en avant par l'urgence de l'engagement de notre Eglise dans l'accompagnement des personnes en situation de fragilité. Le souci du Conseil synodal est de poursuivre l'engagement de notre Eglise sur ce chemin, comme elle l'a fait depuis sa création en 1943 : souvenez-vous des créations du CSP, de la clinique de la Rochelle, des fondations La Perlaz, Temps présent, Dorcas, etc. Req'EREN, avec son soutien aux migrants et réfugiés, et la promotion et l'accompagnement du bénévolat, avec son implication dans le service de visites et l'insertion de celui-ci dans le grand chantier social de la planification médico-sociale, planification qui vise à permettre le maintien des personnes âgées à domicile, ces deux engagements s'inscrivent dans cette ligne diaconale de l'engagement en faveur des personnes en situation de fragilité, défendue par notre Eglise depuis sa création.

Prendre soin ici, sur terre neuchâteloise, n'implique pas un retrait de l'aide et du soutien au loin. En ces temps où il est question d'une diminution de l'aide au développement par la Confédération, le Conseil synodal reste fermement attaché au soutien aux individus et aux Eglises hors de Suisse, et cela par l'intermédiaire des œuvres d'entraide : l'EPER, DM échange et mission et PPP.

Prévoir l'avenir, plutôt regarder l'avenir; c'est ce que font les rapports sur la péréquation, Prévoyance.ne, l'évangélisation et EREN 2023. Ces quatre rapports balisent les réflexions théologiques, ecclésiologiques, financières et structurelles de notre Eglise pour les années à venir.

CherEs amiEs, je vous souhaite un Synode béni.

3. Budget 2016

M. Pierre Bonanomi, rapporteur

Le budget pour l'année prochaine est équilibré. Voilà qui nous permet d'envisager l'avenir proche avec sérénité. Mais en nous plongeant dans les chiffres on découvre certains points qui méritent qu'on en parle.

Le premier constat, c'est qu'aujourd'hui, nos comptes d'**exploitation** sont hautement déficitaires, à hauteur de plus d'un million de Francs. Il y a quelques années encore, une telle situation aurait

déstabilisé l'EREN au point de nécessiter des mesures urgentes. Aujourd'hui nous avons la chance de disposer d'un parc immobilier rentable et c'est grâce à lui que nos comptes sont équilibrés. Cette situation ne provient pas du hasard. Elle résulte d'une stratégie qui a été voulue par le Conseil synodal, esquissée en 2005 déjà, donc il y a 10 ans, présentée au Synode en 2007 et en 2009, et mise en œuvre depuis. Le résultat est probant.

Un autre constat, c'est que si nous devons recapitaliser la caisse de pension Prévoyance.ne par l'intermédiaire de notre compte d'exploitation, notre budget serait gravement déficitaire. Là de nouveau, c'est le parc immobilier qui nous vient en aide, ou plus précisément les fonds propres qu'il représente. Sans oublier le Fonds de garantie, qui fait partie de l'EREN, et qui fournit une contribution substantielle à l'assainissement de la caisse de pension.

Une question intéressante a été posée en paroisse : Combien rapporte l'activité de notre secteur de levée de fonds ? Pas facile de répondre ! Je dirais qu'il faut distinguer deux types d'effets : ceux qui sont calculables, et ceux qu'il faut estimer.

Commençons par ceux qui sont calculables : Notre équipe de bénévoles, dont certains sont présents ici, qui téléphonent à nos membres qui **tardent** à payer la contribution ecclésiastique rapporte directement de l'ordre de Fr. 100'000.- par année, sans compter l'effet qui provient des années précédentes. L'appel de Noël rapporte également de l'ordre de Fr. 100'000.- chaque année. Le mailing « Bordereau pour tous » est une autre action qui rapporte de l'ordre de Fr. 50'000.- par année. Avec ces 3 actions, nous en sommes déjà à Fr. 250'000.-.

Du côté des effets non-calculables, c'est plus difficile à quantifier. Quel est l'effet des documents que nous joignons aux bordereaux de contribution ecclésiastique, l'effet de la Newsletter que nous envoyons aux fidèles contributeurs suisse-alémaniques, combien de contributeurs avons-nous réussi à conserver grâce à nos actions ? N'oublions pas que les sommes en jeu sont très importantes. Nous recevons chaque année plusieurs millions de Francs de contributions et de dons, comme vous le voyez dans le budget. Il suffit donc d'un tout petit pourcentage pour que l'effet soit important. Une action réussie peut sans autre se traduire en dizaines voire en centaines de milliers de Francs. Soit dit en passant, notre secteur de levée de fonds est financé pour une grande partie par une fondation suisse-alémanique, Dünki-Baltensperger, qui nous soutient depuis des années.

Nous avons un budget équilibré, encore faut-il qu'il se réalise. Comme chaque année, nous faisons confiance à nos fidèles contributeurs, qu'ils soient des personnes ou des entreprises. Sur ce point, j'aimerais signaler que parmi les entreprises, les banques et les assurances dans le Canton sont d'importantes contributrices. La plupart d'entre elles nous soutiennent fidèlement chaque année, conscientes qu'elles sont de l'importance des Eglises pour le peuple neuchâtelois. Nous leur en sommes très reconnaissants.

M. Pierre-Laurent Dakouri, commentaires de la Commission d'examen de la gestion

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les député(e)s et conseiller(e)s synodaux, Comme pour l'examen de chaque budget, la Commission d'Examen de la Gestion a rencontré Monsieur Pierre Bonanomi, conseiller synodal, pour examiner, étudier et analyser le budget qui vous est soumis.

Nous avons obtenu des réponses à toutes les questions que nous lui avons posées. Voici les quelques points que nous avons retenus:

- Le budget 2016 est clair et reflète la réalité de chaque rubrique. Il montre aussi un bénéfice de frs. 12'500.-. Ce bénéfice est possible entre autre grâce aux employé(e)s de l'EREN dont le salaire n'a pas été augmenté depuis 2009. Si leur salaire avait été augmenté de seulement 1% la perte serait, alors, de frs. 53'200.-.

- Un point qui a retenu notre attention et nous pose question est l'aumônerie des EMS. Ce poste est très couteux étant donné le peu de participation financière des EMS. Le Synode avait en son temps accepté que les aumôneries perdurent à condition de parvenir à un subventionnement de quasi 80% de la part des établissements ou institutions au bénéfice de nos services.

Dès lors, ne faut-il pas se poser la question suivante :

Est-ce que les EMS sont véritablement intéressés par nos prestations ? Ont-ils vraiment besoin de nous ? (les pensionnaires certainement oui !)

- Sous la rubrique finances et administration le point 9 est élevé par rapport aux autres années puisque dès maintenant la révision des comptes ce fait par une fiduciaire.

En conclusion la CEG vous recommande d'accepter le budget tel qu'il vous est présenté. Nous tenons à remercier Monsieur Brügger, comptable de l'EREN, ainsi que Monsieur Bonanomi pour leur travail. Nous remercions, également, le Conseil synodal pour les efforts consentis pour arriver à un budget équilibré.

Pour terminer la CEG sera attentive aux points qu'elle a soulevés et à ceux qui seront évoqués dans le débat qui va suivre. Merci pour votre attention.

Discussion sur l'entrée en matière

La parole n'est pas demandée

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

M. Johann Robert, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

P.10, nous aimerions savoir quelles sont les activités de l'animation Terre Nouvelle actuelles et futures.

Mme Catherine Bosshard, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

P.10, je fais une remarque liée à une réponse reçue de Jean-Philippe Calame. Il s'agit du point 16, un montant incitatif. On s'est posé la question sur ce que cela voulait dire. La réponse reçue indique que c'est lié au défraiement de bénévoles. Mais il semble que les paroisses ne prévoient pas de budget pour défrayer les bénévoles. Alors ma question est de savoir comment les gens du bénévolat savent ce que les paroisses peuvent leur rembourser ? Quels bénévoles faut-il rembourser ? Ou est-ce des postes ciblés ? J'aimerais avoir plus de détails sur cette question.

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

Concernant la question de l'animation Terre Nouvelle, le cahier des charges de cette activité n'a pas changé avec le changement de personnes.

Concernant la question sur le fond incitatif, il est là pour encourager les paroisses à rembourser les frais des bénévoles. Mais je ne peux pas répondre à la question de quels frais rembourser et à qui il faut donner combien.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Il m'a semblé entendre dans la question s'il faut défrayer les bénévoles pour leur activité. Moi j'ai plutôt compris qu'il faut savoir et faire savoir aux bénévoles que les frais qu'ils engagent dans le cadre de leur activité peuvent être remboursés, par ex le goûter offert lors du culte de l'enfance.

M. Jean-Claude Barbezat, au nom de la paroisse du Val-de-Ruz

Situons-nous à la dernière ligne de la page 14 : Excellent résultat des immeubles. Excellent résultat en lui-même puisque ce million budgété permet de gommer le million de la perte d'exploitation. On voit ici la réussite de la politique immobilière menée par l'ancien Conseil synodal et poursuivie par l'actuel. En tant que député on peut se réjouir que les loyers encaissés permettent d'arriver à ce joli résultat.

Mais, de l'autre côté, les caisses de paroisses se font débiteur des locations pour les locaux de l'EREN situés chez elles. En ce qui nous concerne, c'est la soupe à la grimace ! Pour vous situer notre malaise précisons un ou deux chiffres : pour les locaux de l'EREN situés chez nous, il nous a été débité plus de 30'000.- dans les comptes 2014 (montant obtenu par locations + charges – rentrées de sous-locations). Cette somme représente environ le 1/6 de nos charges. Elle est particulièrement responsable du déficit de nos comptes 2014 qui était de 22'000.-.

Sous-louer ne suffit de loin pas ! Une difficulté qu'il faut mettre en évidence, c'est que nos locaux n'ont pas une configuration qui permette n'importe quelle sous-location.

Sans entrer maintenant dans une discussion, nous vous écouterons cependant volontiers, pendant les pauses, si vous rencontrez les mêmes difficultés et réfléchir à ce qui pourrait être envisagé comme de déposer une motion par exemple.

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

Un petit peu d'histoire... effectivement actuellement les paroisses paient un loyer à la caisse centrale pour les salles de paroisse qui appartiennent à l'EREN mais d'autres paroisses sont propriétaires de leurs locaux de paroisse et ne paient donc pas de loyer. Ce régime a été introduit il y a quelques années. Précédemment, les paroisses participaient aux frais d'entretien et de rénovation, non seulement des salles de paroisse mais aussi des cures. Ces montants étaient importants. On a remplacé la participation aux frais d'entretien et de rénovation par un loyer. Depuis ce nouveau régime, la caisse centrale a pris l'initiative de rénover plus que précédemment avec l'idée que des locaux qui présentent bien sont un plus pour les paroisses.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

La question soulevée par le Val-de-Ruz est pertinente. Les paroisses ont été consultées lors du changement de système. Le Val-de-Travers a eu quelques difficultés avec le changement de politique car nous avons fait des calculs entre l'ancien et le nouveau système pour constater qu'il y a eu un certain nombre de malentendus entre l'ancien secrétaire général et la paroisse. Lorsque la paroisse a donné son préavis favorable au changement de système, c'était sur la base de coûts moins élevés que ceux au final. Il y a eu des discussions et finalement il y a un certain nombre de malaise par rapport à cette politique. Le changement de système, à mon avis, doit être évalué et il faudrait une discussion sérieuse entre les paroisses et le Conseil synodal afin de vérifier comment le système est supportable. Cela conduit également à la réflexion de savoir quels locaux chaque paroisse a besoin et quels locaux peuvent être abandonnés.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Concernant le résultat du travail immobilier et la question de la location des salles de paroisse, question importante pour les paroisses, j'aimerais savoir quelle proportion cela représente dans ces revenus.

M. Pierre Bonanomi

Je ne me suis pas préparé à cette question, mais je vais me renseigner sur ce point rapidement

Résolution : Le Synode adopte le budget 2016

- ❖ Vote sur la résolution : acceptée à l'unanimité
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

Le président présente la motion du Val-de-Travers qui a été induite directement par le budget et concerne également quelque chose que la CEG a exprimé dans son rapport. Il pense donc qu'il faut la traiter maintenant.

Motion de la paroisse du Val-de-Travers

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter en juin 2016 un rapport sur l'applicabilité de la résolution 162-E en ce qui concerne les aumôneries en EMS.

Rappel de la résolution 162-E acceptée lors de la session synodale de juin 2011 :

Le Synode admet le principe de fixer un taux de participation financière des partenaires civils et charge le Conseil synodal de négocier avec eux, d'un commun accord avec les deux autres Eglises reconnues, une contribution financière de leur part équivalant à idéalement 80% du coût des services de l'EREN, subvention directe de l'Etat comprise.

- ❖ Vote en faveur de la présentation de cette motion maintenant : accepté à l'unanimité

M. Patrick Schlüter, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

Cette motion a pour but de clarifier la situation de l'aumônerie en EMS par rapport à la décision synodale prise en juin 2011 qui est toujours en vigueur.

Suite à la décision du Synode, des négociations ont été menées avec les partenaires dont l'Etat de Neuchâtel. Ces négociations ont abouti notamment à la suppression de 60% de poste en

aumônerie de l'Hôpital en avril 2012 pour adapter les postes à la contribution des partenaires civils.

En ce qui concerne l'aumônerie en EMS, la négociation a été entamée et le rapport n°3 concernant la couverture des coûts des services d'intérêt public présenté en décembre 2011 disait : « Le responsable des services cantonaux a présenté au Conseil synodal un plan de visites aux directions des homes. Les démarches sont en cours et il est trop tôt pour présenter des résultats même intermédiaires. »

La négociation a pris beaucoup plus de temps et est rendue plus compliquée par la multiplicité des partenaires. De plus, le poste de responsable des services cantonaux a connu des changements de titulaires.

Cependant, la résolution 162-E est toujours en vigueur et était sous-jacente au rapport n°2 du Conseil synodal « sur les règles fixant le tableau des postes 2016 et sur la Vie communautaire » présenté lors du Synode du 3 décembre 2014 (pp.17-18). Néanmoins, concernant l'aumônerie en EMS, ce principe de financement à 80% n'est pas appliqué. Seul figure ce paragraphe dans le rapport : « Des discussions sont actuellement menées avec l'association des EMS afin d'obtenir un subventionnement pour le travail de l'aumônerie. Le Conseil synodal estime difficile de diminuer la présence de l'Eglise auprès des personnes âgées en EMS. Cette tâche était assumée auparavant par les paroisses, elle a été reprise par les services cantonaux le 1.1.2011 suite à la décision du Synode du 10 juin 2009. »

Lors du Synode de décembre 2014, la paroisse du Val-de-Travers a posé un certain nombre de questions sur l'état de cette négociation avec les EMS qui se prolongeait depuis 3 ans, sur l'application de ce principe de financement à 80% par les partenaires civils, ainsi que sur la manière de ventiler le subside constitutionnel de l'Etat de Neuchâtel. La paroisse du Val-de-Travers n'estime pas avoir reçu des réponses totalement satisfaisantes à ses questions.

Lors de ce même Synode de décembre 2014, la résolution suivante a été acceptée :

« Pour le tableau des postes 2016, le Synode accepte de reconduire le nombre actuel des postes dévolus aux aumôneries. »

Cependant, le rapport parlait de cette négociation en cours : « Des discussions sont actuellement menées avec l'association des EMS afin d'obtenir un subventionnement pour le travail de l'aumônerie » (p. 18)

Dans le rapport d'activité 2014 présenté en juin 2015, à la page 43, rubrique « Recherche de fonds », nous lisons que la négociation a échoué : « Les homes donnent à bien plaisir une aide financière à l'EREN. Une politique en vue d'uniformiser et contractualiser les contributions des homes en fonction du nombre de lits devait être mise en place par les Eglises. Malheureusement elle ne verra pas le jour dans l'immédiat... La raison se trouve dans la situation financière à laquelle les EMS sont confrontés. L'Etat a diminué les tarifs alloués aux homes pour 2015. Cela amène ces institutions à revoir leurs dépenses et à ne pas souhaiter que soit rendue obligatoire le versement d'une contribution annuelle. Nos six aumôniers à temps partiel attendent votre soutien. »

Il s'agit donc maintenant de faire le point de la situation :

- le Synode a voté une résolution en juin 2011
- 4 ans après, la négociation avec les EMS visant à augmenter leur contribution a échoué

Pour la paroisse du Val-de-Travers, la situation actuelle n'est pas claire et nous demandons par notre motion de faire le point de la situation :

- la résolution de juin 2011 est toujours en vigueur et une négociation vient de se terminer en échouant
- Faut-il appliquer la résolution de juin 2011 et réduire l'aumônerie en EMS comme cela a été fait pour l'aumônerie en hôpital en avril 2012 ?
- Faut-il renoncer à appliquer cette résolution en considérant que l'aumônerie en EMS est une mission prioritaire de notre Eglise ?
- Faut-il fixer un autre objectif de négociation avec les EMS ou considérer comme satisfaisante la phrase du rapport d'activité : « Les homes donnent à bien plaisir une aide financière à l'EREN » ?

La paroisse du Val-de-Travers demande que le Synode puisse se prononcer sur ces questions sur la base d'un rapport du Conseil synodal.

Soyons clair : nous ne demandons pas l'« application » de la résolution 162-E, mais un rapport sur son « applicabilité ». Savoir où nous en sommes sera plus confortable pour le Synode qui a

pris une décision en juin 2011, pour le Conseil synodal qui doit savoir sur quels critères répartir les postes, ainsi que pour les aumôniers qui ont au-dessus de leur poste cette épée de Damoclès de la décision du Synode de juin 2011.

Dernière précision : la paroisse du Val-de-Travers est ouverte à élargir le délai si le Conseil synodal l'estime nécessaire pour pouvoir traiter la question.

M. Jean-Philippe Calame, conseiller synodal

Cette motion rejoint l'attention, la préoccupation et la motivation du Conseil synodal. Il travaille dans ce sens. La dernière phrase va dans le sens qu'on allait demander, c'est-à-dire de demander plutôt un délai à décembre 2016 pour élaborer une nouvelle stratégie, surtout si on souhaite y intégrer les trois Eglises.

Le président demande si la paroisse du Val-de-Travers est satisfaite avec la réponse du Conseil paroissial et la proposition de changement de l'échéance.

M. Patrick Schlüter, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

Oui, tout à fait satisfaite.

- ❖ Le Conseil synodal accepte la motion de la paroisse du Val-de-Travers avec un délai à décembre 2016

4. Rapport n°1 du Conseil synodal sur Req'EREN

M. Christian Miaz, rapporteur

CherEs AmiEs, en introduction au rapport sur Req'EREN, je souhaite vous faire part de très larges extraits du message donné par le président du Conseil de la FEPS, Gottfried Locher, lors de l'assemblée des délégués des 2 et 3 novembre derniers, message qui m'a marqué par la direction qu'il nous appelle à suivre. J'ai repris le texte tel quel et je m'associe au « je » de Gottfried Locher. Je l'ai repris aussi comme introduction car Gottfried Locher a des liens avec les différentes Eglises d'Europe et aussi des contacts avec les Eglises mondiales. Sa manière de voir le problème de la migration me semble importante aussi à transmettre à notre Synode.

1. Les réfugiés et l'Europe

Il m'est impossible de prendre la parole comme si depuis l'été, la vie sur notre continent avait continué son cours normal. L'Europe et le Proche-Orient connaissent un afflux de réfugiés d'une ampleur inégalée depuis la Deuxième Guerre mondiale. Des millions de gens sont jetés sur les routes. S'ils arrivent, c'est parce que la guerre fait rage dans leur patrie. Essayons de nous figurer l'ampleur du phénomène : durant le seul mois d'octobre 2015, plus de 120 000 personnes ont pris la fuite dans le nord de la Syrie à cause des attaques aériennes. C'est à peu près la population de la ville de Lausanne. Environ 400 000 Syriennes et Syriens vivent en état de siège dans leur propre pays, sans approvisionnement suffisant en vivres, en médicaments et en électricité. C'est plus que la population du canton de Lucerne. Nous ne pouvons nous faire qu'une faible idée de toutes les souffrances humaines, des blessures, des maladies, de la faim, de la pauvreté et du désespoir endurés pendant ce seul mois.

D'autres chiffres sont plus effrayants encore. La moitié de la population syrienne est en fuite. Plus de quatre millions de Syriens – hommes, femmes et enfants – se sont enfuis à l'étranger. La plupart cherche refuge dans les pays voisins. A lui seul, un petit Etat comme le Liban, dont la population se monte à moins de six millions d'habitants, compte actuellement plus d'un million et demi de réfugiés, qui sont hébergés dans des conditions très difficiles. Mais la plupart des Syriens – environ six millions et demi d'hommes, de femmes et d'enfants – sont en fuite dans leur propre pays. C'est l'une des plus grandes catastrophes migratoires de ces dernières décennies.

Chers frères et sœurs, à leur place, où iriez-vous ? Quittant une Syrie ravagée, où iriez-vous chercher un avenir ? La question n'est pas purement rhétorique. L'Europe n'est pas la seule réponse possible. Mais elle est celle qui se présente immédiatement à l'esprit. De ces réfugiés, il en arrive ici tous les jours. Ils passent par la Grèce, la Macédoine, la Serbie, et depuis que la

Hongrie a fermé ses frontières, par la Croatie et la Slovénie. De là, des trains ou des bus les amènent via l'Autriche vers la Bavière, puis plus loin en Allemagne et même jusqu'en Suède. Vendredi 30 octobre, j'étais à Munich : rien que ce jour-là, 6 000 personnes sont arrivées à Munich en bus. Cette dernière année, celles et ceux qui risquent la dangereuse traversée de la Méditerranée sont au nombre de 680 000 : plus que la population du canton d'Argovie. La moitié venaient de Syrie ; les autres d'Afrique, de pays comme le Ghana, le Nigéria, l'Erythrée ou la Somalie. Ce n'est pas la guerre qui les jette sur les routes, mais les persécutions politiques, la détresse économique et l'absence de perspectives professionnelles. Les risques du voyage sont nombreux. La traversée du Sahara est dangereuse, et ceux qui la réussissent doivent ensuite traverser la Libye, qui pour une grande partie est une terre de non-droit. La voie qui évite la Libye, pour privilégier l'Egypte et le Sinaï en direction d'Israël n'est pas moins dangereuse, non seulement à cause du désert, mais aussi à cause des bandes de criminels qui y torturent les gens pour extorquer des rançons à leurs proches. La route du Sinaï est même devenue tellement dangereuse que la plupart des Africains préfèrent encore se hasarder en Libye. Depuis là ou depuis la Tunisie, ils risquent la traversée vers l'Europe. Chaque jour arrivent donc des femmes et des hommes qui fuient la guerre et les persécutions, à la recherche d'une existence meilleure, d'un travail, d'un avenir, de prospérité. L'Europe est en pleine transformation. Une transformation qui s'annonce durable. De l'avis de nombreux commentateurs, l'Europe ne sera plus ce qu'elle était avant ces flux migratoires. Je ne connais encore personne qui soit en mesure de prédire sérieusement ce qui nous attend dans les prochaines années. Mais sur ce qui va se passer dans les semaines et les mois à venir, il n'y a guère de doute : de très nombreuses personnes continueront à arriver. Il faudra créer encore plus de place pour les arrivants, des endroits pour vivre, manger, dormir, étudier notre langue. Sauf à vouloir faire l'autruche, nul ne peut échapper à ce constat : la situation va en s'aggravant. Et la crise migratoire ne disparaîtra pas de sitôt de nos écrans.

« Un nouveau schéma de pensée se dessine en Europe ». Telle est l'observation faite vendredi 30 octobre à Munich à la conférence d'évêques et de présidents d'Eglises organisée par le COE. Que sera ce nouveau schéma de pensée ? Nous ne le savons pas encore. La crise ne fait que commencer. Une seule chose est sûre : nous entrons dans une ère d'incertitudes et d'accroissement des migrations. L'Europe doit se préparer à affronter un défi de longue durée. Ils sont nombreux, les gens en route vers nos contrées, et ils seront nombreux ceux qui se mettront à leur tour en route, si la situation dans leur pays ne s'améliore pas. Nous avons tous besoin de souffle : ceux qui fuient, et ceux vers qui ils fuient.

2. Comme corps du Christ, agir dans le sens du Christ

Chers frères et sœurs, quelle est la tâche de notre Eglise dans la période actuelle ? Nous avons nos idées politiques. Beaucoup croient savoir ce qu'il est indispensable de faire ou, au contraire, ne faire en aucun cas. Aujourd'hui, nous ne sommes pas réunis comme autorité politique. Nous sommes ici comme communauté de baptisés. Nous sommes réunis ici en tant que membres du corps du Christ, et ce n'est pas un détail, cela change notre façon de voir. Nous nous tenons debout dans ce monde-ci, et nous le regardons autrement. Le regard que nous portons sur nos semblables doit être celui que le Christ porte sur nous. C'est cette foi, que nous confessons, qui nous fait agir. Qu'est-ce que cela signifie en cette époque d'incertitude ? Qu'est-ce que cela signifie, pour l'Eglise protestante de Suisse, d'agir en tant que corps du Christ, dans le sens du Christ ?

Je voudrais partager avec vous trois réflexions théologiques.

La première : nous croyons que tout être humain a été créé à l'image de Dieu, comme le dit l'Ancien Testament (Gn 1,26-27) ; il faut le rappeler aujourd'hui. Chaque femme, chaque homme, tout être humain et pas seulement les chrétiens ou les Européens, est créé à l'image de Dieu. Il n'y a personne en qui nous ne pouvons reconnaître Dieu. Personne dont le regard ne reflète aussi, d'une certaine manière, le regard que Dieu porte sur nous. C'est un élément fondamental de notre foi. Il faut le redire haut et fort. Défendons la conviction d'un être humain créé à l'image de Dieu. Défendons la conviction de Dieu perceptible sur chaque visage syrien ou érythréen. La dimension personnelle est essentielle. Nous nous opposons à la tendance à ne considérer la crise migratoire qu'en termes de chiffres et de statistiques. C'est une atteinte à la valeur chrétienne qu'est le respect de la dignité de chaque être humain. Nous sommes en présence d'êtres humains avec une vie, une famille, une patrie, et il s'agit très souvent de jeunes gens. On ne peut regarder dans les yeux qu'un seul être humain à la fois.

3. Le Christ dans l'autre

La deuxième réflexion s'inspire de la parole de Jésus dans l'évangile de Matthieu chapitre 25: « J'avais faim et vous m'avez donné à manger ; j'avais soif et vous m'avez donné à boire ; j'étais un étranger et vous m'avez recueilli ». Et les disciples, qui ne comprennent pas, de demander : « Seigneur, quand nous est-il arrivé de te voir étranger et de te recueillir ? » Ce à quoi le Christ répond : « Chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits, qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait. » C'est, chers frères et sœurs, ce que nous croyons : dans chaque visage qui demande de l'aide, nous voyons le Christ lui-même. Partout où quelqu'un souffre, le Christ nous parle. Il nous invite à aider. Et c'est ce que nous devons faire en tant qu'Eglise : venir en aide. Nous en avons clairement la mission. Indépendamment de l'opinion politique que nous pouvons avoir de la situation des réfugiés et des migrants. Nous avons, en tant qu'Eglise, la mission d'aider. L'aide d'urgence est importante aujourd'hui. Les gens sont volontiers prêts à fournir une aide, et même une aide importante. Mais la crise ne se résoudra pas si rapidement. La « lune de miel humanitaire » s'achèvera un jour. Nous devons penser dans la durée. Il faut aménager les structures. C'est parfois fastidieux. Des êtres humains arrivent. Des adolescents remplis d'espoir. De jeunes hommes avec des attentes, dont – et non des moindres – celle de la famille restée au pays, qui compte sur l'envoi d'argent. Une perspective durable est requise. Si vous mettez aujourd'hui sur pied des projets dans vos Eglises, pensez-y : il ne s'agit pas d'un effort de quelques semaines. Il ne s'agit pas non plus de quelques mois. Il s'agit dans le meilleur des cas de plusieurs années.

4. Communauté de réconciliation

J'en arrive au dernier point de ce message. Nous passons de l'aide d'urgence à un temps nouveau de l'Etre Eglise. Il est peut-être plus urgent que jamais que nous nous percevions selon l'intention que le Christ a envers nous. L'Eglise est une communauté de réconciliation qui ne tient pas d'elle-même sa force de réconciliation. Le premier, le Christ a rompu le pain et partagé le vin. Il s'est lui-même rompu pour la réconciliation du monde. Cela est et reste la source à laquelle nous puisons cette force de réconciliation. Une ligne droite relie la Cène à l'aide aux réfugiés. Nous devrions donc faire œuvre de réconciliation partout où nous nous engageons. Désintoxiquons la question des réfugiés dans la discussion publique. Ouvrons les yeux !
Gottfried Locher, Président du Conseil de la FEPS.

La question de migration et des réfugiés engendrent des réactions très diverses au sein de la population : du rejet violent au plus large accueil. L'attitude de rejet ou de fermeture aux migrants et réfugiés s'accroît sans cesse depuis quelques mois et les attentats de Paris renforcent le refus. Notre Eglise est appelée à s'engager, comme le rappelait le président de la FEPS Gottfried Locher. Notre Eglise doit s'engager à côté des individus dont l'existence est menacée, tout en respectant les lois en vigueur : ce qui implique des choix qui peuvent avoir, pour nous Eglise séparée de l'Etat, des conséquences importantes, par exemple démissions et diminution des rentrées financières.

Le Conseil synodal réaffirme, par les résolutions de ce rapport, sa volonté d'engager l'EREN en faveur des personnes en situation de fragilités, comme le sont les migrants et les réfugiés. Le projet Req'EREN a répondu aux attentes du Conseil synodal. C'est pourquoi il demande au Synode de prolonger Req'EREN jusqu'au moment où une association reprendrait la mission. L'objectif est de donner du temps au Conseil synodal, accompagné par le groupe de pilotage ou un autre groupe de travail, de créer une association en discussion avec les deux autres Eglises reconnues.

Les scénarios imaginés par le Conseil synodal sont les suivants :

- une association est créée en collaboration avec les trois Eglises : la forme de cette association dépendra des discussions entre les différentes Eglises
- une association est créée sans la collaboration des trois Eglises. L'EREN participe à l'élaboration des statuts et si ceux-ci correspondent à la mission assumée par le projet Req'EREN, l'EREN s'engage envers l'association par une convention la liant pour 4 ans, convention renouvelable.
- si aucune association n'est créée, le Conseil synodal reviendra devant le Synode avec un rapport présentant la forme que revêtira l'engagement de l'EREN dans le domaine de la migration et des réfugiés.

Pourquoi limiter l'engagement de l'EREN vis-à-vis d'une association dans le temps? Pour le Conseil synodal, cette solution permet souplesse et dynamisme.

- souplesse, parce que l'engagement est limité dans le temps. En limitant l'engagement vis-à-vis d'une association, à 4 ans renouvelable, le Conseil synodal se donne les moyens de vérifier que l'association continue à remplir les conditions répondant à la vision de l'EREN quant à son engagement vis-à-vis des personnes migrantes et réfugiées.

- dynamisme, parce que le Synode pourrait très rapidement augmenter les moyens engagés si la situation venait à le nécessiter. Si le poste est figé dans le tableau des postes, il devient extrêmement difficile de faire bouger les choses. Voilà pourquoi le Conseil synodal vous demande d'accepter l'entrée en matière et les résolutions qui accompagnent ce rapport. Je tiens encore à remercier toute l'équipe des bénévoles, les aumônières et les membres du groupe de pilotage du projet pour leur travail et leur engagement.

Discussion sur l'entrée en matière

M. Philippe Kupfer, au nom de la paroisse de la BARC

Merci à Christian Miaz d'avoir remis l'Eglise, non pas au milieu du village, mais au milieu de l'humanité. Le travail du groupe de pilotage relatif au projet Req'EREN nous rappelle un des fondements même de la foi chrétienne : Tu aimeras ton prochain comme toi-même ; ou encore : Ce que vous faites au plus petit d'entre mes frères, c'est à moi que vous le faites. Les plus petits sont de plus en plus nombreux dans le flot des réfugiés ; ils sont aussi les plus affectés. Certains voudraient focaliser notre aide sur les chrétiens martyrisés. Tout récemment, le pape François a déclaré à l'imam de la mosquée de Bangui et à la communauté musulmane : Nous sommes tous frères. Qu'y a-t-il de plus proche qu'un frère ? Chrétiens et musulmans qui participent au flot des requérants sont tous victimes de soldats déshumanisés qui insultent leur Dieu en asservissant et en tuant aveuglément. Bravo au groupe de pilotage d'accorder une aide spirituelle, sans prosélytisme, en étant attentif à respecter toutes les sensibilités culturelles et religieuses, et en établissant des liens avec les autres communautés, y compris musulmanes. Le projet Req'EREN est aussi une réponse au slogan affiché dans nos rues lors des dernières élections : rester libre. Qui résonnait comme rester égoïste. Soyons tous conscients que nous ne pouvons pas chercher des prétextes pour refouler les réfugiés sans trahir, à notre tour, notre Dieu. La recherche de fonds dans nos institutions sollicitées est une visibilité de l'EREN et de notre Eglise. Elle témoigne que notre Eglise n'est pas prisonnière d'un sectarisme mais qu'elle est ouverte aux défis de notre temps et prête à y répondre. L'Etat y a aussi été sensible et a salué l'engagement de l'EREN. En réponse à la motion urgente que nous avons acceptée à l'unanimité, le Conseil synodal a encore attribué une somme de 30'000.- pour les aides directes aux réfugiés et migrants, voir l'information sur les cibles Terre Nouvelle. Avec la participation de la caisse centrale de l'EREN et au projet Req'EREN de quelque 40'000.-, notre Eglise s'est donc engagée pour près de 70'000.- en faveur des réfugiés dans notre canton ou déplacés au Proche-Orient. Exprimons aussi notre reconnaissance à tous les donateurs qui ont complété le budget de l'EREN. Je cite un des donateurs les moins attendus, l'association auprès des requérants d'asile de Vallorbe qui aurait sans doute eu mille raisons de conserver ses deniers pour ses propres actions. Merci au groupe de pilotage et à tous ces bénévoles. Vous êtes la conscience collective de l'EREN. Bien entendu nous devons entrer en matière et que nos discussions renforcent ce projet qui met un visage concret sur un prochain que les circonstances ont rapproché de nous.

M. Jean-Claude Allisson, au nom de la paroisse du Joran

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, le Conseil paroissial du Joran a lu attentivement le rapport sur Req'EREN. En 2013, le Synode autorisait l'engagement à 25% d'un aumônier dans le cadre d'un projet pilote en faveur des requérants d'asile

- en offrant ainsi une présence et un accompagnement spirituel

- en offrant un espace de libres discussions

- en organisant des recueils et des célébrations diversifiées.

La sensibilisation du public a été un succès, ainsi que la facilitation des liens entre la population et les requérants.

Dans l'aumônerie, Aude Collaud a commencé le travail en avril 2014, relayée par Sandra Conne-Depesay dès le début de cette année 2015. Bravo à ces deux aumônières pour leur capacité de

mise en place d'équipes sur le terrain, pour leur sens du contact et de l'accompagnement, pour leur compréhension des enjeux.

Le rapport mentionne les propositions du groupe de pilotage et celles du Conseil synodal. Nous nous réjouissons que le Conseil synodal réaffirme sa volonté d'engager l'EREN en faveur des personnes en situation de fragilité. Nous comprenons bien que l'augmentation du temps de travail dans ce secteur, même nécessaire, ne pourra pas être assumée par l'EREN seule. Toutefois, l'idée d'une association ne nous paraît pas bonne, dans la mesure où elle va éclipser l'image de l'EREN. Nous voterons bien sûr l'entrée en matière mais nous nous réservons la possibilité de revenir au moment de la discussion et de votation sur les résolutions.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

Le président informe que la paroisse du Joran propose une refonte de résolutions rendant particulièrement difficile les oppositions de résolutions entre elles.

« J'ai pensé à une solution qui pourrait nous faire sortir d'un risque d'embourbement, à savoir de commencer par la résolution no 2. En effet, celle-ci est la vraie résolution d'intention. Les 2 autres résolutions partent déjà dans 2 détails, à savoir un engagement financier et finalement la mention d'une association pour laquelle le Synode n'est pas consulté. Je vous propose donc de commencer par la 2^e résolution afin de poser très clairement les assises d'une volonté de discuter avec les autres Eglises. »

❖ Le Conseil synodal accepte de commencer par la résolution 2

Résolution 2

Le Synode mandate le Conseil synodal et le groupe de pilotage du projet Req'EREN de mener des discussions avec les autres Eglises reconnues d'intérêt publique pour la création d'une aumônerie œcuménique auprès des centres cantonaux de requérants d'asile.

Amendement de la paroisse du Joran qui propose de retirer « et le groupe de pilotage du projet Req'EREN »

M. Jean-Claude Allisson, au nom de la paroisse du Joran

Si nous demandons la suppression du groupe de pilotage, c'est un aspect formel réglementaire. Le Synode demande au Conseil synodal d'effectuer un certain nombre de tâches et ensuite celui-ci va déléguer et reporter sur les groupes auxquels il souhaite associer sa réflexion.

M. David Allisson, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

Des choses m'échappent encore en tant que nouveau député, comme par exemple que c'était à moi de relayer la proposition d'amendement au secrétariat général. Pour l'instant cela commence bien car nous avons le même début que celui du Joran. Un élément qui importe au Conseil paroissial du Val-de-Travers, c'est que le Synode reste pleinement impliqué dans la suite des réflexions et de ces travaux concernant la présence de l'EREN auprès des requérants d'asile et des réfugiés. Nous ajoutons un amendement à la suite de la résolution déjà amendée.

Amendement de la paroisse du Val-de-Travers qui propose d'ajouter « et de lui présenter un rapport au plus tard en juin 2018. »

On aimerait que cela soit bientôt mais on a en même temps entendu que les travaux proposés impliquent des discussions avec les autres Eglises reconnues. Il y a en même temps le besoin de ne pas laisser dormir ce travail et en même temps le besoin de laisser le temps pour les discussions.

M. Paul-André Leibundgut, au nom de la paroisse de La Chaux-de-Fonds

Il y a 3 Eglises reconnues par l'état mais il y a aussi des tas d'assemblées évangéliques, est-ce qu'on ne pourrait pas non plus intégrer toutes ces forces vives et travailler tous ensemble ?

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Concernant l'amendement de la paroisse du Val-de-Travers, il n'est pas difficile d'amener un rapport au Synode concernant l'évolution, par contre je ne comprends pas vraiment si vous voulez vous prononcer sur l'implication de l'EREN dans cette association ou si c'est simplement un rapport sur l'évolution.

Concernant les autres forces vives, le Conseil synodal pense travailler avec les 2 autres Eglises reconnues car nous avons une manière de travailler et un engagement avec l'Etat qui est particulier. Nous avons des liens particuliers avec les églises catholiques que nous n'avons pas forcément avec les communautés évangéliques.

M. David Allisson, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

La paroisse n'a pas d'idée sur cette question précise. Je note ce qui a été dit tout à l'heure qu'il n'y a pas d'intention de soumettre à la décision du Synode le détail des statuts de l'association à créer. Donc le Synode se prononce sur le principe qui nous est présenté ici et le Conseil synodal réalise en fonction de ce que le Synode accepte maintenant. Donc cette demande à juin 2018 n'est pas de se prononcer sur l'association à créer mais de pouvoir renouveler l'engagement synodal auprès des requérants. S'il y a nécessité que le Synode se prononce sur l'association, on espère que cela viendra avant juin 2018.

❖ Le Conseil synodal accepte la résolution amendée

Résolution 1 (anciennement 2)

Le Synode mandate le Conseil synodal de mener des discussions avec les autres Eglises reconnues d'intérêt public pour la création d'une aumônerie œcuménique auprès des centres cantonaux de requérants d'asile et de lui présenter un rapport au plus tard en juin 2018.

❖ Vote sur résolution 1 : acceptée à l'unanimité

Résolution 2 (anciennement 1)

Le Synode s'engage dans l'aumônerie Req'EREN en assumant la moitié des coûts d'avril 2016 à décembre 2019 jusqu'à concurrence de CHF 50'000.-, et cela jusqu'à la création d'une association.

M. Jean-Claude Barbezat, au nom de la paroisse du Val-de-Ruz

Notre intervention est plutôt de la forme que du fond. La rédaction qui nous est proposée pour cette résolution ne nous a pas paru très heureuse. Aussi notre proposition cherche une plus grande clarté en séparant dans le texte les deux éléments qui interviennent, à savoir : d'une part le principe de soutien financier à l'aumônerie Req'EREN et d'autre part la chronologie de ce soutien respecté dans la rédaction, dans l'ordre avril 2016, création de l'association et enfin décembre 2019.

Résolution 2 amendée par la paroisse du Val-de-Ruz

Le Synode accepte de prolonger l'aumônerie de Req'EREN en décidant que la moitié des coûts, jusqu'à concurrence de CHF 50'000.-, soit du ressort de l'EREN ; cet engagement financier court d'avril 2016 jusqu'à la création d'une association, mais au plus tard en décembre 2019.

❖ Le Conseil synodal accepte la résolution amendée

Le Synode accepte de prolonger l'aumônerie Req'EREN en décidant que la moitié des coûts, jusqu'à concurrence de CHF 50'000.-, soit du ressort de l'EREN ; cet engagement financier court d'avril 2016 jusqu'à la création d'une association, mais au plus tard en décembre 2019. »

M. Jean-Claude Allisson, au nom de la paroisse du Joran

Tout à l'heure je ne suis pas entré dans le détail du rapport, mais si on se réfère au milieu de la p. 19, on a un total du montant des charges pour 2015 évalué à 45'000.-. Il paraît que le montant de 50'000.- qui est précisé dans cette nouvelle résolution 2 n'est pas correct par rapport aux

comptes 2014, 2015 et par projection ceux de 2016. Nous demandons de supprimer cette mention de 50'000.- et proposons l'amendement suivant :

Amendement de la paroisse du Joran

Le Synode s'engage dans l'aumônerie Req'EREN en assumant au maximum l'équivalent d'un poste à 25%, jusqu'à la conclusion des discussions avec les Eglises reconnues, et ce au plus tard jusqu'en décembre 2019.

Par la suite l'engagement financier devenant ainsi fixé, la 3^e résolution risque de subir un mauvais sort mais j'y reviendrai tout à l'heure.

M. David Allisson, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

Je n'ai pas la même compréhension que la paroisse du Joran concernant cette résolution et les coûts. La paroisse du Joran a compris la somme de 50'000.- pour toute la période 2016-2019 alors que la paroisse du Val-de-Travers l'a compris comme un montant annuel. Quelle est la réalité ?

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

Les 50'000.- sont un total pour la durée de 4 ans. L'idée proposée est que tant qu'on n'a pas l'association, on continue dans le mode actuel, c'est-à-dire une implication plus large que l'EREN. Jusqu'à maintenant la moitié des coûts a été soutenue par d'autres sources que l'EREN. Nous avons choisi cette solution pour nous assurer que la direction prise est la bonne et avoir des gens autour de nous qui non seulement travaillent avec nous mais aussi soutiennent financièrement nos efforts. L'idée est de continuer dans ce mode de fonctionnement jusqu'au moment où il y a l'association. La proposition faite avec l'amendement supprime complètement cette idée d'impliquer la contribution de personnes et d'institutions externes. Il s'agit donc d'un changement de fonds. Autre chose, un 25% de poste, soit environ 30'000.- par année, correspond à 120'000.- pour 4 ans. La modification proposée par cet amendement est importante.

Le président rappelle les 2 enjeux : la somme budgétée vous convient-elle ? Et la suppression temporaire ou non de l'association ?

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

Je précise que le Conseil synodal vous recommande de rejeter cet amendement.

M. Jean-Claude Allisson, au nom de la paroisse du Joran

Malgré la recommandation du Conseil synodal, le Joran maintient son amendement et donc la suppression du montant des 50'000.- qui paraît erroné au niveau du calcul et des prévisions, mais en se résumant à une garantie financière d'un quart de poste pour la période déterminée.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Je n'arrive pas à faire les calculs pour la période donnée mais ce qui me paraît important, c'est que l'EREN doit maintenir l'équivalent de son engagement actuel pour l'aumônerie Req'EREN et ne pas l'augmenter vu que des négociations vont commencer. Cela n'empêche pas que le Conseil synodal revienne pour demander une rallonge selon l'état des négociations.

Le président propose à la paroisse du Joran l'amendement suivant : « Le Synode s'engage dans l'aumônerie Req'EREN en maintenant son engagement comme jusqu'à présent jusqu'à la conclusion des discussions avec les Eglises reconnues, et ce au plus tard jusqu'en décembre 2019. »

M. Jean-Claude Allisson, paroisse du Joran, en son nom propre

A titre personnel cela me convient très bien.

Mme Sandra Conne-Depezay, paroisse du Joran, en son nom propre

Jusqu'à maintenant, le montant de 50'000.- concernait 2 ans, alors que là, c'est une période d'au maximum 3,5 ans. On peut ne pas rester à cette proposition du 25% de poste, mais décider d'un montant fixe qui soit juste au vu de la différence de durée.

Mme Bénédicte Gritti Geiser, paroisse de la BARC, en son nom propre

Je trouve important qu'on n'en reste pas à ce 25 % car nous avons aussi un rôle envers la société qui est de responsabiliser la société. La question des réfugiés est un problème de société. Je préfère qu'on continue de solliciter les aides extérieures car c'est la société qui doit s'engager envers ces gens qui nous arrivent de loin. Je n'ai pas envie que l'EREN prenne toute la part nécessaire à cette aumônerie. Concernant les chiffres, je ne suis pas à l'aise avec eux et laisse les personnes mieux placées en décider.

Mme Karin Phildius, paroisse des Hautes-Joux, en son nom propre

Il y a eu une mauvaise compréhension des 50'000.-, nous avons compris au moment de la discussion avec le comité de pilotage et le Conseil synodal que cela concernait 1 an et pas 4 ans. Je précise que jusqu'à maintenant on a pu trouver la moitié des fonds ce qui correspond à 41'000.- sur 2 ans. Nous avons pu compter sur l'aide de Fondia, mais Fondia ne donne que pour le début d'un projet. Devoir chercher plus que la moitié d'un budget annuel par des fonds propres, cela va être très difficile. L'effort fourni de trouver la moitié du budget est déjà beaucoup. L'accord que le Conseil synodal propose ne correspond pas à ce qui a été jusqu'à maintenant car jusqu'à maintenant l'EREN s'engageait à fournir l'autre moitié de la somme du budget. C'est ce qui a été convenu dès le départ avec ce projet pilote. Soit on donne un signe fort en disant que notre Eglise souhaite la poursuite de ce projet avec un poste à 25% ou 25'000.- par année, soit on fait porter une très lourde charge sur le comité qui doit chercher les fonds et ce n'est pas encourageant.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

J'aimerais que le Synode puisse décider de maintenir l'engagement actuel de l'EREN en soutien à Req'EREN. Pour cela je soutiens la proposition d'amendement du Joran.

A la première lecture du rapport, je me suis aperçu de la vision différente des choses entre le groupe de pilotage de Req'EREN et le Conseil synodal. La grande partie du rapport est en fait le rapport d'activité de Req'EREN ; c'est une bonne chose mais ce n'est pas au Synode de recevoir ce travail, il reçoit les rapports du Conseil synodal. Je me suis senti induit en erreur quand j'ai vu que le rapport demandait l'augmentation du poste de cette aumônerie à 50% et de m'apercevoir que dans les résolutions ce n'est pas un 50% mais un 25% qui est proposé au Synode. Pourquoi est-ce que le rapport du Conseil synodal ne développe-t-il pas d'emblée cette intention-là plutôt que de nous faire croire jusqu'à la dernière page de ce rapport qu'on arrive à une proposition d'un poste à 50% d'une association non seulement des Eglises reconnues mais en lien avec les communautés évangéliques et les organisations musulmanes alors que finalement dans les résolutions on arrive sur autre chose.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Toute la partie de l'évaluation du rapport, le Conseil synodal l'a fait sienne. Nous avons pensé légitime de mettre les conclusions du groupe de pilotage et du groupe de travail. Par contre notre analyse est différente avec les propositions du Conseil synodal. Concernant la difficulté d'aujourd'hui, c'est vrai que l'objectif du Conseil synodal n'est pas d'attendre 2019 mais de mettre la pression pour que cette association soit créée le plus vite possible. Ce que nous demandons, c'est que le Synode décide de poursuivre ce projet tant que l'association n'est pas créée. On a simplement repris ce qui était au départ sur le projet Req'EREN. Le Conseil synodal ne vise pas 2019 pour la création de l'association mais avant. Sinon il reviendra rapidement avec un rapport à ce sujet.

M. Yvan Péter, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Par rapport à l'amendement et considérant les discussions, je me demande si on ne peut pas mettre la pression d'une manière originale, c'est-à-dire remplacer dans ce texte l'équivalent d'un 25% de poste par le 50% du budget de Req'EREN. Si on dit que notre Eglise assure le 50% du

budget jusqu'à la création de l'association, c'est un signal fort qu'on donne aux autres et un défi qu'on leur pose. C'est ambitieux.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Je suis entièrement d'accord avec l'intervention de Sandra Conne-Depezay. Il s'agit de pouvoir maintenir l'engagement actuel dans l'optique des négociations. J'ai essayé de faire un rapide calcul. La seule année complète est 2015 avec un total de 45'323.- de charges. En extrapolant sur la période complète de 45 mois, cela fait 73'000.- et si on prend en compte les 3 mois de salaires supplémentaires, cela fait 84'000.- et si on s'engage à un maximum de 25% annuel, cela fait 93'000.-. Les 50'000.- proposés me paraissent clairement insuffisants pour maintenir l'engagement actuel et j'aurais envie de proposer un maximum de 100'000.- pour fixer une limite supérieure, sachant qu'on parle de la moitié des coûts.

M. Jean-Claude Barbezat, au nom de la paroisse du Val-de-Ruz

Pour reprendre l'amendement du Val-de-Ruz et savoir si les 50'000.- annoncés sont annuels ou le montant total, il faut reprendre le total des charges 2015 en p. 19 qui indique 45'000.-, la moitié est arrondi à 25'000.- et donc pour être plus clair, nous proposerions dans notre texte « ... jusqu'à concurrence de 25'000.- annuel... »

M. Jean-Claude Allisson, au nom de la paroisse du Joran

Le Joran accepte l'amendement du Val-de-Travers.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Je voulais proposer jusqu'à concurrence de 100'000.- au total, ce qui est un tout petit peu plus généreux vu qu'il y a un $\frac{3}{4}$ d'année, mais ça m'est égal en fait. C'est au Conseil synodal de déterminer la meilleure formulation.

Le président propose qu'on opère la modification de « CHF 25'000 annuels » dans les deux résolutions selon les discussions du Synode. La modification est acceptée par le Conseil synodal et par la paroisse du Joran.

Le président rappelle donc les 2 résolutions qui sont à opposer. Celle de la paroisse du Joran a supprimé la mention de l'association, soit :

Résolution du Conseil synodal

Le Synode accepte de prolonger l'aumônerie de Req'EREN en décidant que la moitié des coûts, jusqu'à concurrence de CHF 25'000.- annuels, soit du ressort de l'EREN ; cet engagement financier court d'avril 2016 jusqu'à la création d'une association, mais au plus tard en décembre 2019.

Résolution de la paroisse du Joran

Le Synode s'engage dans l'aumônerie Req'EREN en assumant CHF 25'000.- annuels jusqu'à la conclusion des discussions avec les Eglises reconnues, et ce au plus tard jusqu'en décembre 2019.

M. Florian Schubert, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Est-ce que la paroisse du Joran peut nous dire précisément ce qu'elle reproche à l'association ?

M. Jean-Claude Allisson, au nom de la paroisse du Joran

La création d'une association fait disparaître l'image, l'identité de l'EREN. On préfère la mise en place d'une aumônerie œcuménique.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Je me suis perdu dans la discussion. On a maintenant les propositions de résolutions du Conseil synodal et amendée de la paroisse du Joran mais il y avait une autre proposition d'amendement d'Yvan Péter qui vient d'être effacée et qui demandait que le Synode s'engage pour 50% du budget annuel. Souvenons-nous que cela doit être inclus à la discussion et à la décision.

Le président indique ne pas avoir le souvenir qu'Yvan Péter ou la paroisse de Neuchâtel a demandé que cette proposition figure par écrit comme possibilité de résolution.

M. Yvan Péter, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Ce que j'ai dit n'était pas une plaisanterie. Je trouve que cela serait un signe fort vis-à-vis des autres Eglises reconnues pour qu'elles s'engagent, de dire qu'on assume nous dans un premier temps 50% du budget annuel. Je maintiens donc cette résolution.

Résolution d'Yvan Péter

Le Synode s'engage dans l'aumônerie Req'EREN en assumant le 50% du budget annuel jusqu'à la conclusion des discussions avec les Eglises reconnues, ou la création d'une association.

M. Zachée Betché, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

A mon avis les Eglises reconnues et les associations, ce n'est pas la même chose, surtout lorsqu'il faut chercher des fonds.

Mme Esther Berger, paroisse de La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

Sur la question association ou pas association, je pense que l'important n'est pas de le mettre dans la résolution mais qu'on peut créer une association ou une aumônerie. Dans l'EREN, il y a 2 exemples : l'aumônerie de rue qui est avec une association et l'aumônerie en EMS qui est une collaboration avec les Eglises reconnues. Laisser ouvert au Conseil synodal la possibilité de faire ou l'un ou l'autre et de décider le moment venu quand le fruit sera mûr.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal est acquis à l'idée d'une association du fait de la possibilité de l'ouvrir et pas d'être simplement limité aux 3 Eglises reconnues par une aumônerie ; cela permettrait de trouver des subventionnements et des aides différentes.

Le président met au vote en opposition la résolution du Joran et la résolution d'Yvan Péter.

- ❖ Vote en faveur de la résolution du Joran : 15 oui
- ❖ Vote en faveur de la résolution d'Yvan Péter : 18 oui, résolution retenue

Le président met au vote en opposition la résolution d'Yvan Péter et la résolution du Conseil synodal

- ❖ Vote en faveur de la résolution d'Yvan Péter : 17 oui
- ❖ Vote en faveur la résolution du Conseil synodal : 25 oui, résolution retenue

Le président soumet au vote la résolution du Conseil synodal qui devient la résolution 2.

Résolution 2

Le Synode accepte de prolonger l'aumônerie de Req'EREN en décidant que la moitié des coûts, jusqu'à concurrence de CHF 25'000.- annuels, soit du ressort de l'EREN ; cet engagement financier court d'avril 2016 jusqu'à la création d'une association, mais au plus tard en décembre 2019.

- ❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée avec 1 opposition

Résolution 3

Le Synode fixe les limites de l'engagement financier de l'EREN avec l'association de l'Aumônerie auprès des requérants d'asile des centres cantonaux en principe à l'équivalent d'un 25% de poste pour une période de quatre ans, renouvelable.

M. Jean-Claude Allisson, au nom de la paroisse du Joran

Les modalités financières de soutien à Req'EREN ont été largement fixées et débattues tout à l'heure, par conséquent nous proposons de supprimer cette résolution 3 et de la remplacer par une nouvelle résolution que nous vous proposerons.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal maintient sa résolution car cela lui donne un cadre de négociation dans la discussion avec l'association et les Eglises reconnues.

Mme Esther Berger, paroisse de La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

On vient de voter qu'on s'engage à 25'000.- du budget jusqu'à la conclusion des discussions et là on est en train de les bloquer.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

On a fixé le cadre dans les résolutions précédentes du projet Req'EREN et de l'engagement actuel de l'Eglise dans la période allant jusqu'en décembre 2019. La résolution qui nous est proposée c'est le cadre de négociation dans le cadre de la création de l'association. Cela me semble cohérent car le montant annuel maximal fixé dans la résolution 2 de 25'000.- correspond à peu près à un 25% de poste.

❖ Vote sur la résolution 3 : 38 oui et 4 non, résolution acceptée

Résolution 4

Le Synode charge le Conseil synodal de veiller à la cohérence des diverses activités des organes de l'Eglise en faveur des requérants.

M. Jean-Claude Allisson, au nom de la paroisse du Joran

Ceci pour centraliser toute la démarche importante qui est entreprise auprès des requérants, d'éviter des redondances et de favoriser la cohérence.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Cette résolution va de soi pour le Conseil synodal, mais elle ne fera pas de mal.

❖ Vote sur la résolution 4 : 21 oui, 14 non, 6 abstentions, résolution acceptée

❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

11h00 Culte à Montmirail célébré par Christophe Allemann

12h15 Repas

13h30 Reprise de la session

5. Rapport n° 2 du Conseil synodal sur la promotion et l'accompagnement du bénévolat en Eglise

M. Jean-Philippe Calame, rapporteur

« Et toi, tu fais quoi dans la vie ? » A cette question, les gens répondent le plus souvent de 4 façons : en parlant de leur profession, de leur famille, de leurs loisirs et d'activités bénévoles.

En disant activités bénévoles, les gens désignent leur engagement dans des associations sportives, sociales, humanitaires, culturelles, politiques, caritatives etc.

Dans l'Eglise, on peut hésiter : est-il adéquat de parler de bénévolat pour des activités qui font partie du rayonnement et de la responsabilité ordinaire d'un chrétien baptisé ?

On a pris l'habitude de parler de bénévolat dans l'Eglise par analogie à tant d'autres activités non rémunérées dans lesquelles une personne met librement à disposition une partie de son temps et certaines de ses compétences. Activités dans lesquelles on donne et on reçoit. Or aujourd'hui, on donne et on se donne d'autant plus volontiers et avec plus de satisfaction quand l'activité bénévole est clairement décrite, la durée d'engagement estimée, le cadre précisé, quand le

soutien en équipe est effectif, quand les éléments de formation ou de mise en route sont donnés de façon stimulante, quand le climat d'équipe est enthousiasmant.

Pourquoi ce rapport concernant la promotion et l'accompagnement du bénévolat dans l'EREN vous est-il soumis aujourd'hui ? Parce que c'est un engagement que le Synode a demandé au Conseil synodal voici 3 ans. Résolution 166-F « Le Synode charge le Conseil synodal de mettre en place le projet de promotion du bénévolat, de mandater un-e animateur-trice du bénévolat durant 3 ans et d'en présenter l'évaluation en 2015. »

Sur la base de ce rapport, vous êtes donc appelés à vous prononcer sur le degré d'accomplissement et la poursuite, ou non, des mesures qui ont été mises en œuvre.

Que dit l'évaluation faite par le Conseil synodal ? Durant ces trois ans, le bénévolat s'est affermi et déployé dans des domaines où une certaine structuration et des appuis d'échanges d'expériences et de formation sont indispensables. Auprès des prisons, le bénévolat est favorisé par l'établissement d'une charte validant les personnes qui interviennent dans ce milieu. Auprès des nombreux EMS de notre canton, une première formation œcuménique de visiteurs a connu un succès prometteur. Auprès des requérants et des migrants, des bénévoles de diverses provenances ont déjà bénéficié de cours d'initiations et d'informations indispensables. Des Conseils de paroisse ont reçu des outils et un accompagnement qualifié pour adapter aux caractéristiques de leur paroisse la recherche de bénévoles et le soutien à leur apporter. Des bénévoles, notamment les jeunes adultes, ont apprécié de pouvoir intégrer à leur CV l'expérience certifiée de leur engagement bénévole en Eglise.

Un premier constat s'impose : Ces réalités n'enlèvent rien à la reconnaissance et à la poursuite du bénévolat traditionnel, spontané. Mais ce qui a déjà été mis en place en trois ans donne les appuis indispensables à de nouvelles formes de bénévolat et ces mesures suscitent déjà l'intérêt d'un cercle plus large de bénévoles, tous âges confondus.

Un deuxième constat s'impose : Sans une personne chargée de l'animation et de la coordination cantonale du bénévolat dans l'EREN, nous n'aurions pas pu répondre comme nous l'avons fait à l'imprévisible ampleur des besoins de présence auprès des requérants. Vous savez par ailleurs que notre canton s'efforce de relever le défi que constitue le vieillissement de la population. Vous avez entendu parler de la planification médico-sociale qui vise à promouvoir pour les aînés un maintien à domicile prolongé et dans de meilleures conditions, ceci dès la prochaine décennie. Les Eglises de notre canton doivent se rendre solidaires de cet effort en assumant la mission spécifique qui est la leur : donner une qualité essentielle à la vie par l'accompagnement spirituel et par la valorisation du grand âge qu'inspire et nourrit le témoignage biblique.

L'ensemble du travail accompli en trois ans seulement, et la perspective des défis de ces prochaines années, donnent au Conseil synodal un sentiment de reconnaissance et une conviction. Reconnaissance que l'animatrice du bénévolat ait mis en adéquation avec les caractéristiques de l'EREN les compétences qu'elle a personnellement acquises par son parcours professionnel ainsi que par les formations spécifiques qu'elle a suivies. Reconnaissance que l'EREN puisse, par une structure légère mais efficace, mettre en relation les diverses formes de bénévolat dans les paroisses ainsi que les activités bénévoles répondant à des besoins nouveaux surgissant sur leurs territoires. Cette reconnaissance accompagne la conviction du Conseil synodal que le choix opéré par le Synode il y a trois ans mérite d'être confirmé : il est sage et bienvenu que l'EREN puisse compter sur l'apport d'un-e animateur-trice du bénévolat.

Discussion sur l'entrée en matière

M. Frédéric Jakob, au nom de la paroisse de la BARC

Chers députés bénévoles ou non, comment réagit et s'active le peuple de l'Eglise réformée neuchâteloise ? On sait que l'Eglise se tient les coudes, c'est normal car ce peuple est vieillissant, mais elle continue à faire des miracles qui se concrétisent par de nombreuses petites actions humbles et discrètes, protestantes. Est-ce suffisant ? Assurément pas. Le Conseil de paroisse de la BARC pense que c'est de bonne augure que notre Eglise soutienne et se donne les moyens, à long terme, de persister dans la réforme et le renforcement du bénévolat en Eglise. Il est primordial de rester en phase avec les évolutions et les connaissances dans ce domaine. Le peuple baptisé est un peuple bénévole, mais malgré tout l'Eglise a plutôt du retard par rapport au bénévolat. C'est important que l'animatrice du bénévolat ne soit pas bénévole

mais professionnelle et bien au point dans la formation. Le bénévolat en Eglise se structure et découvre des engagements nouveaux, des exigences et du plaisir renouvelé, des limites, un cadre, de la formation, de la reconnaissance. Confirmons cette promotion avec conviction et enthousiasme.

M. Jean-Claude Allisson, au nom de la paroisse du Joran

Le Conseil paroissial du Joran a étudié attentivement ce rapport. Il nous laisse perplexe sur un certain nombre de points : Comment en particulier va être renforcé l'aide aux personnes en responsabilité ? Comment mieux laisser souffler l'Esprit sur le bénévolat ? Quelle est la spécificité du bénévolat en Eglise ? Qu'est-ce qui fait qu'on s'engage en Eglise plutôt qu'ailleurs ? Quel est le fondement de l'engagement en Eglise ? Comment le poste cantonal va-t-il s'engager dans une campagne de recrutement ? Ce dernier demande une proximité, une connaissance de la personne, de ses qualités, de ses compétences.

Globalement, nous avons quelques difficultés à établir un lien entre le rapport et les résolutions. Nous avons peur d'une certaine cléricisation, en passant par-dessus les laïcs pour s'adresser en priorité aux ministres. Ceci ne nous empêchera pas de voter l'entrée en matière et de revenir avec un certain nombre d'amendements.

M. Johan Robert, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

La paroisse de l'Entre-deux-Lacs salue la poursuite du projet de soutien du bénévolat et de l'approche partenariale que privilégie le Conseil synodal. Elle tient fermement à ce que les deux formes de bénévolat dont il est question dans les réflexions théologiques – le bénévolat dit « spontané » et celui dit « institutionnalisé » - continuent de coexister et d'être reconnus dans nos paroisses. Nous pensons que la réorientation de la mission de la promotion du bénévolat proposée dans le rapport mettant des priorités à cette action tient compte des réticences des paroisses à uniformiser les pratiques au niveau de l'EREN. De plus, la proposition de focaliser la promotion du bénévolat sur quelques priorités permettra à cette mission de mieux concrétiser ses actions, dans le cadre des ressources disponibles. La paroisse de l'Entre-deux-Lacs se pose la question du choix des priorités, soit le service de visites bénévoles dans le cadre de la planification médico-sociale et les personnes en situation de responsabilité. Comment et pourquoi le Conseil synodal a-t-il fixé ces deux priorités ? Nous reconnaissons qu'il est effectivement important que les services de visites bénévoles soient organisés et suivis. Mais cette priorité sous la forme dans laquelle elle est présentée dans le rapport donne l'impression que l'on recherche une reconnaissance étatique de la mission sociale de l'église par ce biais.

Pour la 2^e priorité, soit les personnes en situation de responsabilité, nous souhaitons que les raisons de ce choix puissent nous être présentées. Nous nous interrogeons si les difficultés de recruter des personnes en situation de responsabilité est une question de bénévolat ou, si, plus largement, il s'agit d'une problématique d'organisation d'église. Si c'était le cas, il serait plus opportun de traiter cette priorité dans la réflexion du dossier EREN 2023 que nous aurons à traiter plus tard, plutôt que de s'échiner à promouvoir une forme d'engagement qui ne correspond plus. Pour terminer, nous accepterons l'entrée en matière sur ce rapport, mais proposons une résolution supplémentaire pour fixer une échéance d'évaluation de l'action de la promotion du bénévolat.

M. David Allisson, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

Merci Johan Robert pour cette analyse claire et pertinente de la situation. Le Conseil paroissial soutient l'entrée en matière et les résolutions, à voir pour les amendements proposés. Dans la résolution 3, il y a beaucoup de notions difficiles à comprendre. Que signifie exactement l'idée de valoriser le service de visites bénévoles ? Que signifie la notion d'activité multiplicatrice d'intérêt général ? Comment la promotion du bénévolat dans l'EREN s'intègre-t-elle dans la Planification médico-sociale initiée par le canton ?

M. Jean-Philippe Calame, conseiller synodal

Merci pour l'intérêt marqué que représentent vos questions.

Renforcer l'aide aux personnes en situation de responsabilité : quand le rapport parle de 2 priorités, c'est plutôt 2 accents. Etant donné que la promotion, l'accompagnement, le soutien du bénévolat est quelque chose de continu, et qui touche tous les aspects des engagements dans

l'Eglise, il s'agit parfois d'intervenir et de donner un appui plus marqué à des questions d'actualité. Notre Synode s'est profondément renouvelé, comme à chaque législature, il y a de nouveaux députés à qui on souhaite de pouvoir intervenir librement et avec créativité, sans attendre 4 ans, mais en connaissant les règles du jeu. C'est un effort souvent fait dans l'EREN et qui va être repris tout prochainement avec une soirée pour les nouveaux députés pour être introduits dans les règles du jeu du Synode. Cet accent est aussi destiné à certains Conseils de paroisse qui auraient des demandes de précisions quant à la prise de responsabilité des conseillers.

Dans l'esprit du Conseil synodal et de la personne responsable du bénévolat, il ne s'agit surtout pas ni de cléricaiser ni d'uniformiser. La notion d'activité multiplicatrice d'intérêt général est le fait d'engager des personnes dans la perspective de faire des visites bénévoles avec une certaine orientation qui peut être discutée, précisée, partagée, ceci dans un cadre nouveau qui est celui des aînés maintenus à domicile, donc pas seulement dans des EMS comme jusqu'à maintenant. Le fait de rejoindre la même catégorie de personnes et d'âges dans d'autres circonstances suscite d'autres personnalités, d'autres profils, tout comme le fait de pouvoir être bénévole auprès des requérants incite des gens d'autres milieux à rejoindre l'équipe de bénévoles. Cela élargi le spectre des gens qui s'intéressent au bénévolat dans l'Eglise.

Une évolution dans le soutien aux Conseils paroissiaux. Le projet imaginait qu'on incite chaque Conseil paroissial à avoir un répondant pour le bénévolat. On s'est rendu compte que ce n'était pas une voie réalisable vu souvent la difficulté à trouver la personne. L'animatrice actuelle a offert à certains Conseils paroissiaux des outils pour qu'eux-mêmes puissent faire une évaluation de la carte géographique de leurs bénévoles dans leur paroisse et voir sur quoi mettre l'accent et quels profils d'engagements bénévoles ils pouvaient proposer. C'est typiquement un travail qui, en amont, signifie un bagage concernant un certain nombre de règles du bénévolat et d'analyse, mais ensuite qui se met au service de la particularité d'une paroisse afin que le Conseil paroissial lui-même puisse faire des appels plus ciblés et efficaces auprès de certains potentiels bénévoles. Cela signifie aussi que ces personnes sont contactées par le Conseil lui-même, et là on rejoint le paragraphe de la p.28, point 3.2, qu'il faut comprendre ainsi : avoir un poste d'animatrice du bénévolat permet aussi, en lien avec les responsables de la communication, d'offrir un appui aux paroisses pour mieux cibler et formuler leurs demandes pour recruter les bénévoles. Cela ne remplace pas, mais cela soutient, stimule, encourage les gens du terrain concerné.

Pourquoi les visites ? Il faut prendre conscience que d'ici 20 ans au maximum la population du canton, au niveau des aînés, aura suffisamment augmenté pour qu'il soit absolument nécessaire de diminuer le nombre de personnes de grand âge dans les homes et de plutôt les maintenir dans des habitations, dans une structure adapté à cet âge. Actuellement, les bénévoles font des visites dans les EMS mais à l'avenir il faudra s'occuper d'aller rencontrer les aînés dans une nouvelle configuration architecturale. Les Eglises ont quelque chose de spécifique à apporter. Il est urgent de trouver des acteurs dans la société qui ont un autre discours que ce qu'on entend aujourd'hui au sujet de la vieillesse. En effet, les aînés aujourd'hui entendent prioritairement qu'ils sont devenus inutiles et qu'ils coûtent cher, sans compter les incitations massives à quitter cette vie par un choix personnel pour laisser plus d'héritage à leurs enfants. Face à ces dérives, il faut que des acteurs soient capables de dire quelque chose de positif quant à ces dernières années de la vie, une étape qui a toute sa raison d'être, son sens profond. Des accompagnateurs spirituels, visiteurs bénévoles, de l'EREN et des autres Eglises auront une part essentielle et spécifiques à jouer, sans compter qu'ils peuvent aussi apporter ici et là une présence bienvenue pour les proches aidants qui se posent aussi beaucoup de questions dans leur fatigue ou dans les souffrances qu'ils affrontent eux-mêmes en accompagnant des parents très âgés.

Valoriser le service de visite bénévole, c'est dire de manière nouvelle la valeur d'aller faire des visites. Ce n'est pas seulement comme elle était vécue il y a 60 ans où c'était exclusivement le pasteur qui allait faire des visites. Maintenant, le contexte est différent, et le sens profond d'une visite doit s'exprimer avec d'autres moyens, dans un autre milieu et avec des personnes bénévoles qui peuvent recevoir un minimum de formation et de soutien pour cela.

M. Vincent Marville, Eglise catholique romaine, en son nom propre

L'Eglise catholique a aussi beaucoup à apprendre sur la question du bénévolat. J'aimerais répondre à la question de la spécificité du bénévolat en Eglise. A la question posée : Maître nous qui avons tout quitté pour te suivre, qu'aurons-nous ? Jésus répond : Le centuple ici-bas, la vie

éternelle après. Donc le bénévolat en Eglise, je le vois comme un signe de foi. L'Eglise, s'agissant de la reconnaissance envers les bénévoles, fête ce témoignage de foi et le voit comme sa vraie vitalité. Par une reconnaissance certes modeste mais qui dit : Nous voyons en toi, bénévole, le signe que l'Esprit travaille dans ce monde aujourd'hui. La première conséquence est que les premiers bénévoles doivent être les professionnels. S'ils ne le sont pas, il y a une blessure spirituelle. Je crois que ce rapport omet de mentionner cette dimension du bénévolat chrétien qui doit être aussi l'apanage des pasteurs, diacres et permanents laïcs.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Concernant les deux catégories de bénévoles à renforcer, j'aime l'idée que nous fixions des priorités et je vois cela comme une écoute des paroisses et du contexte social. J'apprécie qu'il y ait un défi de société avec les aînés à domicile et que l'Eglise en soit partie prenante.

Concernant les personnes en situation de responsabilité, sujet moins développé dans le rapport que l'autre aspect, les paroisses ont été approchées en automne par un sondage par la responsable du bénévolat qui demandait les besoins en bénévoles et particulièrement les catégories de bénévoles où il y a des difficultés de recrutement. La paroisse du Val-de-Travers a participé à la soirée proposée et j'ai compris que c'est une demande des paroisses que de renforcer les personnes en situation de responsabilité. La question posée tout à l'heure quant à savoir si c'est une question de bénévoles ou de structure d'Eglise, moi je n'opposerais pas les deux. Il y a des questions de structure d'Eglise mais aussi un vrai défi de renforcer les personnes en situation de responsabilité et ceci quelle que soit la structure que nous choisirons.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode décide de poursuivre la promotion du bénévolat.

Amendement de la paroisse du Joran

Le Synode décide la poursuite d'un engagement dans la promotion et l'accompagnement du bénévolat en appui des paroisses et des services cantonaux.

M. Jean-Claude Allisson, au nom de la paroisse du Joran

Par ces quelques modifications, on renforce la demande dynamique d'une part et d'autre part cette synergie entre paroisses et services cantonaux.

Le Conseil synodal accepte cette résolution.

❖ Vote sur la résolution 1 amendée par le Joran : acceptée à l'unanimité

Résolution 2

Le poste à 50% d'animation du bénévolat reste inclus dans le quota du service cantonal de formation.

M. Jean-Claude Barbezat, au nom de la paroisse du Val-de-Ruz

La paroisse du Val-de-Ruz propose la suppression de cette résolution 2. Elle ne s'oppose pas du tout à l'existence de ce poste car cela a déjà été voté dans la résolution 172-E en juin 2015 et cela fait partie du tableau des postes dans le service de formation. Cela nous a donc paru superflu de le formuler encore une fois.

Le président indique que le Conseil synodal pourrait être d'accord de supprimer cette résolution.

Mme Catherine Bosshard, au nom de la paroisse de Neuchâtel

Nous proposons un amendement sur la forme, pas sur le fond. Nous avons reformulé cette résolution pour qu'elle soit similaire à la manière de formuler du Conseil synodal.

Amendement de la paroisse de Neuchâtel

Le Synode charge le Conseil synodal de maintenir un poste à 50% d'animation du bénévolat dans le quota du service cantonal de formation.

Le président s'informe auprès du Conseil synodal de son choix.

❖ Le Conseil synodal décide de supprimer la résolution 2

Résolution 3

Le Synode décide du principe de valoriser le service de visites bénévoles comme activité multiplicatrice d'intérêt général dans le cadre de la Planification médico-sociale (PMS) initiée par le canton.

Mme Catherine Bosshard, au nom de la paroisse de Neuchâtel
Notre amendement va simplement dans le sens d'alléger la formulation.

Amendement de la paroisse de Neuchâtel

Le Synode charge le Conseil synodal de valoriser le service de visites bénévoles comme activité multiplicatrice d'intérêt général dans le cadre de la Planification médico-sociale (PMS) initiée par le canton.

M. Jean-Philippe Calame, conseiller synodal

La première formulation montre qu'il y a d'abord une décision de principe qui est prise par le Synode et le Conseil synodal est chargé de veiller ensuite à l'application. C'est peut-être respecter les étapes et insister sur la prise de décision fondamentale d'un principe par le Synode.

Le président comprend la nuance en disant que la première formulation est plutôt un signal fort à l'intention du Conseil synodal et que la seconde est carrément un mandat. Il y a un enjeu différent et les deux formulations sont réglementaires.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Je préfère un signal car il n'y a pas que le Conseil synodal qui est responsable du service de visites bénévoles, il est sous la responsabilité des paroisses. Donc dans ce contexte, cela me semble meilleur que le Synode donne un signal.

M. Jean-Claude Barbezat, paroisse du Val-de-Ruz, en son nom propre

Si tout à l'heure nous avons vérifié et confirmé qu'il y avait un poste à 50%, c'est un mandat que l'on donne et pas seulement un signal.

Le président propose d'opposer les deux formulations.

- ❖ Vote sur résolution du Conseil synodal (Le Synode décide du principe..) : 23 oui
- ❖ Vote sur résolution de la paroisse de Neuchâtel (Le Synode charge le Conseil synodal...) : 16 oui

Le président informe que la résolution du Conseil synodal va être opposée à un amendement de la paroisse du Joran.

M. Jean-Claude Allisson, au nom de la paroisse du Joran

Dans mon préambule de tout à l'heure j'ai souligné la demande de mieux laisser souffler l'Esprit sur le bénévolat et de demander quelle était la spécificité de l'engagement bénévole en Eglise, et au nom de cette spécificité, la paroisse du Joran est amenée à proposer cet amendement. En le rédigeant, on n'avait rien compris à la notion d'activité multiplicatrice d'intérêt général et nous maintenons la suppression de ces termes.

Amendement de la paroisse du Joran

Le Synode décide du principe de valoriser l'aspect spirituel du service de visites bénévoles dans le cadre de la Planification médico-sociale (PMS) initiée par le canton.

M. Jean-Philippe Calame, conseiller synodal
Le Conseil synodal se rallie à cet amendement.

Résolution 3

Le Synode décide du principe de valoriser l'aspect spirituel du service de visites bénévoles dans le cadre de la Planification médico-sociale (PMS) initiée par le canton.

❖ Vote sur la résolution 3 : 34 oui, 3 non, 3 abstentions, résolution acceptée

Résolution 4

Le Synode charge le Conseil synodal de renforcer, d'ici 2017, deux catégories de bénévoles : les personnes en situation de responsabilités (Synode et Conseils paroissiaux) et celles qui s'engagent comme visiteuses, en EMS et/ou à domicile.

❖ Vote sur la résolution 4 : acceptée à l'unanimité

Résolution supplémentaire de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Le Synode charge le Conseil synodal de présenter l'évaluation de l'action de la promotion du bénévolat en décembre 2017.

M. Johan Robert, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Au vu de l'importance du dossier du bénévolat, il nous paraît opportun de déjà fixer une échéance pour évaluer finalement l'action et revoir à une échéance fixe s'il y a lieu de fixer d'autres priorités ou d'autres orientations. La résolution 4 parle de renforcer jusqu'à 2017 ses actions et c'est donc bien d'avoir une évaluation à ce moment-là.

M. Jean-Philippe Calame, conseiller synodal

Lors de la session de juin 2014, le Synode a pris une résolution qui va dans ce sens. C'est la résolution 172-L qui dit : Le Synode charge le Conseil synodal de lui fournir une analyse prospective du service cantonal de formation d'ici la fin 2018. Or la promotion du bénévolat fait partie de cet ensemble qu'on appelle service cantonal de formation. De notre côté on estime que le Synode a déjà donné cette tâche d'ici la fin 2018. Si on voit que c'est possible et opportun pour la fin 2017, ça sera pour fin 2017 mais au plus tard pour fin 2018.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Je trouve la résolution de l'Entre-deux-Lacs intéressante car selon ce qu'a dit Jean-Philippe Calame, il s'agit de l'analyse du service de formation, des postes, de sa structure avec un délai à fin 2018. La promotion du bénévolat, c'est plus spécifique. Cela ne s'oppose pas mais ce n'est pas nécessairement inclus non plus dans la résolution déjà adoptée.

❖ La paroisse de l'Entre-deux-Lacs retire sa résolution

M. Jean-Philippe Calame, conseiller synodal

Il existe chaque année un rapport d'activité dans lequel il y aura les éléments de réponses.

Le président informe que le bureau travaille activement à ce que les procès-verbaux des précédents Synodes soient à disposition. D'autre part, un grand travail de mise des documents du Synode sur le nouveau site internet de l'EREN est en train d'être fait, soit les procès-verbaux et les résolutions.

❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

6. Rapport n° 3 du Conseil synodal en réponse à la motion demandant d'étudier une nouvelle forme de soutien aux œuvres d'entraide

Mme Alice Duport, rapporteuse

Le rapport que nous vous présentons répond à une motion demandant d'étudier une nouvelle forme de soutien aux œuvres d'entraide sans garantie de la cible globale.

Dans cette présentation, j'aimerais revenir sur les deux points de cette motion : le soutien aux œuvres, - et la notion de garantie.

Dans le rapport, il est rappelé que le soutien aux œuvres d'entraide fait partie de la mission de l'Eglise. Une Eglise se doit d'être solidaire des Eglises sœurs qui ont besoin de son soutien. La mission et l'évangélisation passent par le partage des joies et des peines, et concrètement, par le partage de nos biens, matériels ou spirituels.

De nos jours, nous nous voyons bien plus en réseau avec des Eglises sœurs, souvent plus pauvres pécuniairement, et tout aussi riches en enthousiasme et en foi. Par des contacts réguliers, par des échanges de personnes, nous vivons avec nos partenaires, une dimension de l'Eglise universelle.

Chaque Eglise cantonale n'a pas les forces de vivre ces relations d'échange et d'entraide. C'est le DM-Echange et Mission qui est le département missionnaire des Eglises de Suisse romande – notre « bras opérationnel » missionnaire et relationnel avec les Eglises sœurs dans le monde.

Le DM - Département missionnaire - fait, pour les Eglises de Suisse romande, le travail que chacune n'aurait pas les moyens de faire toute seule.

Ça, c'est pour la mission.

Mais le témoignage de l'Evangile passe aussi et conjointement par des œuvres de solidarité. L'EPER est là le partenaire privilégié des Eglises de Suisse, au niveau fédéral.

Enfin, PPP, Pain Pour le Prochain, organise des campagnes de sensibilisation et de collecte de fonds, en soutien à DM-Echange et Mission et l'EPER et pour des projets spécifiques de solidarité.

Ces trois œuvres sont regroupées sous le chapeau « Terre Nouvelle » - jolie expression pour dire que, ensemble et solidaires, envoyés et portés par la Parole du Christ, nous contribuons à bâtir « une terre nouvelle où la justice habitera. » (2 Pierre 3,13)

Le soutien aux œuvres partenaires est ainsi un devoir auquel nous ne pouvons soustraire, ou en changer les modalités. Nous devons donner de nos biens, mais nous pouvons choisir combien nous donnons. Pour être généreux, un don peut aussi être raisonnable, et aucun de nous, quand nous gérons nos budgets personnels et familiaux, ne s'engage à donner plus qu'il ne possède, ou plus qu'il ne peut, sans mettre en danger l'équilibre de son ménage. Il nous a semblé qu'il en est de même dans nos paroisses. Ainsi, nous sommes engagés dans le soutien aux œuvres, mais nous avons réfléchi au calcul de la somme que nous pouvons garantir.

Actuellement, la cible Terre Nouvelle de chaque paroisse est atteinte de la façon suivante :

- par des dons de paroissiens, versés directement sur les comptes du DM-Echange et Mission, de l'EPER, de Pain Pour le Prochain – voire sur le compte TN de l'EREN.

Les sommes ainsi récoltées entrent dans les cibles paroissiales à partir de leur provenance : le don d'un habitant de Couvet sera pris en compte dans la cible du Val-de-Travers...

- par de l'argent récolté dans les paroisses. Ce sont des collectes affectées lors de cultes Terre Nouvelle, parfois de mariages ou de services funèbres, de fêtes de paroisse, de ventes spécifiques Terre Nouvelle. Ce sont les paroisses qui recueillent ces fonds et les transmettent à la Caisse Centrale pour essayer de garantir la cible globale.

C'est cette seconde rentrée de fonds qui est problématique dans certaines paroisses – simplement parce que les forces diminuent. Les équipes d'animation Terre Nouvelle se renouvellent peu, les bénévoles s'épuisent, les ventes marchent moins bien...

Il en résulte fatigue, agacement, culpabilité, de ne pas atteindre la cible qui pourtant doit venir en aide à plus démunis que nous.

Le présent rapport propose ainsi de distinguer les deux formes de rentrée d'argent.

La première est appelée « cible des donateurs » et elle ne sera pas garantie.

En effet, si les paroisses font la promotion des œuvres partenaires, par des animations et la diffusion des appels d'automne et de Carême, elles n'ont que peu d'influence sur les donateurs et les montants donnés. L'actualité et les médias jouent aussi un rôle dans l'émotion et la générosité des donateurs.

La deuxième est appelée « cible des paroisses » et elle sera garantie par les paroisses. Elle est calculée à partir de la Contribution ecclésiastique. Chaque année, dès que le montant la contribution ecclésiastique est connu pour les paroisses, chacune d'elle détermine quel pourcentage de cette somme servira de « cible des paroisses. »

Cette façon de déterminer la cible des paroisses à garantir présente deux avantages :

- elle se base sur le chiffre réel de la puissance financière des membres de l'Eglise, en prenant en compte les membres contributeurs, et non plus les membres inscrits protestants dans nos fichiers (qui malheureusement ne contribuent pas tous).

- elle donne aux paroisses la possibilité de calculer leur propre cible, en fonction de leur capacité et de leurs moyens. Nous proposons cependant un plancher de 1% de la Contribution ecclésiastique. Et chaque paroisse reste libre de donner plus, si elle estime qu'elle peut le faire.

Le tableau qui vous est proposé à titre d'exemple page 33 propose un calcul à partir de 1,5 % de la contribution ecclésiastique (correctif, lire 2014 et non 2013).

Une dernière remarque à propos des dates : Comme ce rapport sur le calcul des cibles a été reporté de juin à décembre – si le Synode décide d'en accepter les résolutions, le nouveau calcul n'entrerait en vigueur que pour l'exercice 2017. En effet, il ne serait pas correct de changer de cibles en décembre, alors que nos partenaires ont déjà adopté leurs budgets et comptent sur les sommes annoncées (voir rapport d'information)

C'est pour rester solidaires des œuvres partenaires, tout en ne garantissant que le raisonnable, que le Conseil Synodal vous demande de voter l'entrée en matière et d'adopter ce nouveau calcul de la cible Terre Nouvelle.

Discussion sur l'entrée en matière

Mme Catherine Bosshard, au nom de la paroisse de Neuchâtel

Nous ne remettons pas en cause le travail important des paroisses pour faire connaître le travail et les besoins des œuvres.

Toutefois, nous n'entrerons pas en matière car, pour la paroisse de Neuchâtel, la cible actuelle est difficile à atteindre mais en général nous n'en sommes pas très loin. Le système proposé est compliqué à mettre en œuvre pratiquement et pourrait être lourd pour la paroisse : les actions menées actuellement n'arrivent pas à la cible paroissiale proposée, il faudra donc pour ne pas alourdir les charges de la paroisse « frauder », faire passer des versements des paroissiens sur la cible paroissiale. Le travail du comptable sera alourdi par la nécessité de connaître avant la fin de l'année les résultats de la paroisse.

Il est dit dans le rapport que les paroisses décideront du montant de leur cible mais il leur est imposé de partir de la somme des contributions ecclésiastiques et avec un minimum de 1 %. Quel est notre marge de manœuvre et notre choix ? Nous demandons de retravailler la répartition des cibles.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Entre les 2 cibles, c'est-à-dire les dons directs et l'argent résultant des actions des paroisses, on ne peut que constater qu'il y a une différence de structure entre les paroisses. Au Val-de-Travers, on est dans un contexte totalement différent où la cible qui nous est proposée est inférieure de plus de moitié à ce que l'on collecte actuellement par nos actions directes. La part des donateurs est moins importante dans la manière de gérer. Je constate qu'il y a des différences importantes entre les paroisses mais n'ai rien à proposer.

M. Florian Schubert, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Quand on voit les résultats et les cibles, ce qui nous surprend à Neuchâtel, c'est que lors du dernier Synode il a été décidé de diminuer les postes de notre paroisse à 4 postes parce qu'on n'a moins de paroissiens et dans ce nouveau calcul, les paroissiens n'entrent pas en compte du tout. Au final on se retrouve avec une cible beaucoup plus élevée. Le calcul n'est pas très bien fait. Plus la contribution ecclésiastique est élevée, plus la cible est élevée, sans tenir compte du nombre de paroissiens et donc plus la paroisse doit elle-même encore faire d'efforts pour atteindre la cible et ce n'est pas très juste.

Sœur Pascale, communauté de Grandchamp, en son nom propre

C'est une question de procédure, si j'ai bien compris, si on veut qu'un rapport soit revu, il faut voter l'entrée en matière et ensuite le renvoyer. Si on ne vote pas l'entrée en matière, le rapport est classé.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

Le président rappelle la proposition de la paroisse de Neuchâtel qui aimerait que le dossier soit renvoyé au Conseil synodal pour trouver une proposition qui tienne plus largement compte des réalités paroissiales. Il propose de voter pour savoir si, à la demande de la paroisse de Neuchâtel, il faut remettre ce dossier au Conseil synodal.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Je ne sais pas quoi voter, j'entends le souci réel de la paroisse de Neuchâtel mais comme déjà dit, la structure de la cible de la paroisse du Val-de-Travers est très différente. J'imagine que le rapport a été réfléchi et qu'il y a eu tout un travail du Conseil synodal. J'ai besoin de quelques explications du Conseil synodal à ce sujet.

Le président demande au Conseil synodal de se prononcer sur la proposition de la paroisse de Neuchâtel de lui remettre ce dossier et ce que cela impliquerait pour le Conseil synodal si le Synode prenait cette décision.

Mme Alice Duport, conseillère synodale

On serait très embêté qu'on nous renvoie le rapport à cause d'une paroisse. En consultant les caissiers et les Conseils paroissiaux, on s'est rendu compte des différentes façons de récolter les fonds. Cela va être difficile de trouver un système qui contente tout le monde. La proposition faite est la moins pire et permet d'équilibrer et que chacun y trouve son compte. En fait le calcul est renvoyé aux paroisses et le 1% peut être négocié. Je ne suis certaine qu'on trouvera un jour une solution qui contente tout le monde.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Ce qui se passe me laisse perplexe sur le point suivant : en consultant le tableau et en essayant de mettre en lien ce que j'y comprenais dans les chiffres exposés, j'avais l'impression que cette proposition ouvrait beaucoup mais je me rends compte que ce n'est pas du tout le cas pour la paroisse de Neuchâtel. J'aimerais entendre les autres paroisses qui se trouvent dans une difficulté similaire et qui pensent que cela ne leur allège pas suffisamment la tâche d'un côté et que cela ne les motive pas suffisamment, puisque c'est l'idée de ce rapport. En effet, ce rapport veut rendre cette cible raisonnablement atteignable et motivante pour la promotion de l'entraide et du soutien à Terre Nouvelle.

M. Jean-Claude Barbezat, au nom de la paroisse du Val-de-Ruz

Le 1% proposé n'est pas imposé mais c'est un seuil minimum. Le 1% de la contribution ecclésiastique perçue pour une région géographique donnée, une paroisse, n'est pas une somme énorme et est une somme qu'une paroisse peut s'engager à verser en faveur des démunis, DM, EPER, Pain Pour le Prochain. Ces personnes méritent quand même que l'on essaie de suer un petit peu. Ce 1% minimum, chaque paroisse, si elle reçoit directement de la part de ses propres paroissiens des dons, elle peut les transmettre sans autre et cela comptera sur sa cible. C'est autant qu'elle aura de gagné peut-être sur le 1%, 1,5% voire 2% si on est enthousiaste et qu'on sait qu'on a des activités qui permettent de le faire. Avec le tableau qui nous est proposé en p 38, je m'étonne un peu du renvoi car je ne vois pas, à part une paroisse, de paroisses qui sont pénalisées entre le résultat 2014 et la cible 2017. La paroisse du Val-de-Ruz ne souhaite pas le renvoi de ce dossier.

Mme Françoise Ducommun, paroisse de La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

Est-il possible sur ce qu'allouent les donateurs de compenser un bout de la cible paroissiale ?

Le président reformule la question en demandant s'il y a une très grande somme dans la cible donateur, est-ce que celle-ci peut venir à la rescousse de la cible paroissiale si la paroisse ne réussit pas à atteindre sa cible.

Mme Catherine Bosshard, au nom de la paroisse de Neuchâtel

En entendant les différents points de vue, nous ferons une demande d'amendement au point 1b et nous renonçons à renvoyer le rapport.

Le président indique que la question de Françoise Ducommun est toujours ouverte.

Mme Alice Duport, conseillère synodale

En principe le calcul n'est pas imaginé pour qu'on fasse des passerelles entre cible donateurs et cible paroissiale. Mais il est vrai que certaines années la cible des donateurs explose, principalement quand il y a une catastrophe dans le monde. Alors on peut se dire que oui exceptionnellement une année où la cible des donateurs est énorme, on peut éventuellement imaginer que la cible paroissiale est moins importante. Mais on ne compte pas sur les catastrophes humanitaires ; ce serait faire preuve de cynisme. Une petite remarque sur le tableau p.38, le choix a été fait de faire une projection sur le 1.5% de la contribution ecclésiastique. Il faut reprendre les chiffres et voir quel pourcentage de la contribution ecclésiastique les paroisses peuvent garantir.

Résolution 1

Le Synode décide de changer le calcul de la cible Terre Nouvelle en distinguant une « cible des donateurs » non-garantie et une « cible des paroisses » garantie.

1a. La cible des donateurs comprend tous les dons versés directement aux Œuvres partenaires et sur les comptes « Terre Nouvelle » des paroisses et de la caisse centrale de l'EREN. Elle n'est pas garantie.

1b. La cible des paroisses est calculée par chaque paroisse et indiquée au Secrétariat général au plus tard en juin de chaque année. Elle est égale à minimum 1% de la contribution ecclésiastique de l'année précédente.

Amendement de la paroisse du Joran

1b. ...de la contribution ecclésiastique perçue l'année précédente.

Le président explique que cette formulation précise, pour qu'il n'y ait aucun doute possible, que c'est bien la contribution ecclésiastique perçue et non pas facturée.

❖ **Le Conseil synodal accepte cet amendement**

Amendement de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

1b. La promesse de don des paroisses est calculée...

M. Raoul Pagnamenta, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Les mots « promesse de don » au lieu de « cible » nous semblent plus appropriés. Une cible n'est jamais garantie car c'est quelque chose qu'on vise mais qu'on peut rater. Là, c'est quelque chose que la paroisse décide elle-même et est appelée à garantir, donc c'est une promesse de don.

Mme Alice Duport, conseillère synodale

Je reconnais que le terme « promesse de don » est plus biblique. Si on s'engage à tenir sa promesse, cela ne me pose pas de problème. La notion de « cible garantie » est un terme technique utilisé aussi par les autres Eglises en Suisse romande. Ce qui est important pour nos partenaires est de savoir que l'EREN, par ses paroisses, s'engage à donner un certain montant. Promesse ou cible c'est égal, l'essentiel est que cela soit un engagement.

Mme Sandra Conne Depezay, au nom de la paroisse du Joran

L'engagement est différent au niveau des bénévoles de la paroisse dans cette cible ou cette promesse de don. La promesse de don, c'est la paroisse qui s'engage envers l'EREN et peut faire un versement à la caisse centrale même sans passer par une collecte ou un engagement particulier. La cible paroissiale, pour les bénévoles, c'est une cible à atteindre, c'est plus engageant, plus motivant et réaliste.

Le président propose de voter et opposer « promesse de don des paroisses » à « cible des paroisses ».

- ❖ Promesse de don des paroisses : 7 oui
- ❖ Cible des paroisses : 31 oui

Amendement de la paroisse des Hautes-Joux

Le Synode décide de changer le calcul de la cible Terre Nouvelle en distinguant une « cible des donateurs » et une « cible des paroisses ». (Suppression des mots non-garantie et garantie).

M. Pascal Wurz, au nom de la paroisse des Hautes-Joux

L'amendement que la paroisse des Hautes-Joux vous soumet consiste simplement à supprimer les qualificatifs se rapportant aux cibles.

Lors de la 172^e session du Synode, le 3 juin 2015, mon collègue François Aubert, député de la paroisse des Hautes-Joux, avait refusé l'entrée en matière sur un rapport et des résolutions qui déjà, ne tenaient pas compte d'une motion déposée par la paroisse des Hautes-Joux lors de la session du Synode du 4 décembre 2013. Cette motion proposait de « supprimer toute forme de garantie, sans pour autant remettre en question le maintien de cibles motivantes pour les paroisses. »

Nous comprenons la volonté du Conseil synodal de susciter, dans les paroisses et auprès des paroissiens, un intérêt et une préoccupation pour nos œuvres d'entraide. Nous n'imaginons pas qu'une paroisse ou une Eglise puisse se désintéresser d'une solidarité qui fait partie par nature de son identité, ou qu'elle refuse son témoignage de soutien aux projets d'entraide de nos œuvres, au près ou au loin, par indifférence aux besoins de nos frères et sœurs dans le monde ou autour de nous.

Pour autant, est-il nécessaire d'inscrire une garantie dans la résolution et peser par là-même sur les budgets des paroisses dont les situations financières sont fragiles ? Ces paroisses doivent aussi pouvoir assurer leurs engagements dans leurs activités propres, dans la catéchèse, dans l'entretien des locaux paroissiaux, dans leur diaconie de proximité. Si l'on considère, ou si l'on admet qu'une paroisse n'atteint pas sa cible, et que l'on prend acte de cet état de fait sans autre, comme c'était le cas par le passé, alors la garantie n'a pas de sens. C'est pourquoi il nous semble préférable de nous limiter à la formulation proposée par la paroisse des Hautes-Joux et de laisser les paroisses libres d'assurer pleinement leur soutien aux œuvres d'entraide.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Toujours dans la réflexion de savoir comment répondre à la paroisse de Neuchâtel, cette idée de suppression de garantie me paraît un chemin possible. En même temps, prendre fermement un engagement pour une paroisse d'atteindre un certain montant, cela peut stimuler la motivation. Ma question est donc : que se passe-t-il si on n'atteint pas la somme de la part garantie ? Est-ce que la paroisse a pris l'engagement de compléter le montant manquant sur ses fonds propres ou sa fortune ? Et si la paroisse est déjà en difficulté financière, est-ce qu'on va faire comme si de rien n'était et admettre que la cible garantie n'est quand même pas atteinte ?

M. Daniel Mabongo, paroisse de la Côte, en son nom propre

Le mot « garantie » n'est pas biblique mais fait partie du vocabulaire de l'EREN. En parlant des cibles, l'EREN garantissait le montant de la cible par le prélèvement de 1% aide au tiers monde. Est-ce que cette garantie est encore possible ?

Mme Alice Duport, conseillère synodale

Les cibles ne sont plus garanties par la caisse centrale depuis bien longtemps. Le 1% tiers monde existe toujours mais il permet de verser les contributions statutaires aux œuvres. Cette

année le 1% a aussi permis de donner les 30'000.- dont il sera question dans le rapport d'information. Donc il existe toujours mais il ne sert plus à compenser ce qui ne peut pas être versé.

Le président propose de voter sur la suppression ou pas des mots « garantie » et « non-garantie ».

- ❖ Vote favorable à la suppression des mots « garantie » et « non-garantie » : 9 oui
- ❖ Vote favorable à la conservation des mots « garantie » et « non-garantie » : 33 oui

Amendement de la paroisse de Neuchâtel

1b. ... Elle est égale à environ 1% de la contribution ecclésiastique...

Mme Catherine Bosshard, au nom de la paroisse de Neuchâtel

Pour être tout à fait à l'aise dans notre choix, nous proposons « environ 1% » et non pas « minimum 1% ».

Mme Alice Duport, conseillère synodale

Le mot environ laisse perplexe même si cela part d'un excellent sentiment. On préfère indiquer un pourcentage. C'est au Synode de décider du plancher. L'idée de ce calcul est que les paroisses qui le peuvent donnent plus et celles qui ont de la difficulté donnent moins. Il faut décider d'un plancher et s'y tenir.

Le président demande quel plancher la paroisse de Neuchâtel peut proposer.

Mme Catherine Bosshard, au nom de la paroisse de Neuchâtel

La paroisse de Neuchâtel se rallie au 1%.

Le président remercie le geste de la paroisse de Neuchâtel.

Mme Sandra Conne Depezay, au nom de la paroisse du Joran

J'aurais dû faire cette intervention avant mais cela m'a échappé. La question concerne le point 1a, la cible des donateurs qui est composée par les dons directs aux œuvres et sur le compte Terre Nouvelle de l'EREN, ceci est clair, mais c'est aussi sur les comptes Terre Nouvelle des paroisses. Donc si un paroissien utilise un bulletin de versement de la paroisse et note Terre Nouvelle, son versement ne fait pas partie de la cible garantie par la paroisse mais de la cible des donateurs. Donc il y a un travail à faire dans les paroisses pour que les gens donnent dans les collectes et non pas sur le compte de la paroisse.

Le président demande à Sandra Conne Depezay si sa remarque est juste une question ou si elle souhaite faire un amendement pour supprimer les versements sur les comptes des paroisses dans la cible des donateurs.

Amendement de Sandra Conne Depezay

1a. La cible des donateurs comprend tous les dons versés directement aux Œuvres partenaires et sur le compte « Terre Nouvelle » de la caisse centrale de l'EREN. Elle n'est pas garantie.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Si on enlève les comptes Terre Nouvelle des paroisses, il y aura de nouveau un conflit et il y aura plus sur les comptes de la paroisse. L'idée est de savoir quel est l'engagement de la paroisse. Les donateurs individuels n'entrent pas ligne de compte pour le calcul de cette cible. Pour le Conseil synodal, ce qui est clair, c'est le dynamisme que la paroisse doit mettre sur Terre Nouvelle. C'est pour cela qu'il y a ces deux éléments : le côté donateurs et le côté paroissial. Si on enlève les dons individuels des comptes paroissiaux, finalement la paroisse ne va faire que la promotion de son compte Terre Nouvelle paroissial et on entrera à nouveau en concurrence, car

au lieu de mettre le bulletin Terre Nouvelle cantonal, la paroisse mettra son bulletin Terre Nouvelle paroissial.

Mme Esther Berger, paroisse de La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

Comment est-ce que les paroisses peuvent récolter des fonds Terre Nouvelle sans dire que c'est des fonds Terre Nouvelle puisqu'elles ne peuvent plus les faire transiter par leurs comptes Terre Nouvelle ? Comment faire si on ne peut plus donner des bulletins de versements paroissiaux ?

M. Raoul Pagnamenta, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Comment est-ce que les paroisses vont faire pour verser l'argent récolté sans qu'il apparaisse au point 1a sur la cible donateurs ?

Mme Alice Duport, conseillère synodale

J'entends la difficulté des paroisses qui ont une ligne Terre Nouvelle dans leurs comptes. Ce n'est pas le cas de toutes les paroisses. C'est un point à retravailler. La proposition est de voter sur le principe de la séparation des deux cibles. Ensuite il faudra que chaque paroisse affine la façon qu'elle a de rentrer ses sous. Si une paroisse collecte de l'argent lors d'un mariage, d'une fête, d'une vente ou de tout autre événement et le verse sur le compte Terre Nouvelle de la caisse centrale, bien sûr que cet argent concerne la cible paroissiale. C'est l'effort d'animation dans les paroisses pour atteindre la cible paroissiale. La cible des donateurs ne concerne que les donateurs qui donnent individuellement et sur lesquels on n'a aucun contrôle.

Le président demande si le Conseil synodal pourrait s'engager, en lien avec la résolution 1, à accompagner les paroisses dans les questions techniques de la mise en place de cette nouvelle manière de faire.

❖ Le Conseil synodal accepte cet engagement

Mme Sandra Conne Depezay, au nom de la paroisse du Joran

Dans la paroisse du Joran nous avons comme principe d'éviter qu'il y ait des versements Terre Nouvelle sur le compte de la paroisse. Nous privilégions les dons directs et les dons lors de soirées et de cultes. Donc quand j'ai posé cette question, je pensais plutôt aux paroisses qui seraient amenées à faire preuve de créativité suite à la décision de ce Synode et à se demander ce qu'elles pourraient mettre en œuvre pour sensibiliser les paroissiens aux questions de Terre Nouvelle et peut-être avec l'idée de relayer un appel d'urgence de l'EPER en mettant un bulletin de versement de la paroisse pour ensuite verser cet argent pour la cible. Donc ma question était surtout pour les nouveaux projets dont l'argent pourrait tout d'abord passer par le compte de la paroisse avant d'être reversé sur celui de l'EREN :

M. Jean-Claude Barbezat, paroisse du Val-de-Ruz, en son nom propre

On pourrait résumer en parlant de l'argent récolté par opposition à l'argent transité. L'argent récolté est celui que l'on touche, que l'on compte et qui est destiné à la cible paroissiale alors que l'argent transité est celui que les paroissiens versent sur le compte Terre Nouvelle de la paroisse et qu'on transfère ensuite à l'EREN pour la cible des donateurs.

Le président récapitule en rappelant que le Conseil synodal s'est engagé à aider les paroisses à la mise en place de tout cela. Il demande donc à Sandra Conne Depezay si elle veut maintenir son amendement.

Mme Sandra Conne Depezay, paroisse du Joran, en son nom propre

Je retire mon amendement.

M. Philippe Kupfer, paroisse de la BARC, en son nom propre

Y a-t-il un pharmacien dans la salle ? Car on fait des comptes d'apothicaire. Il me semble que personne n'a remarqué que la cible totale pour 2016 est inférieure de près de 20% à celle de 2015. Dans la situation terrible que le monde traverse, est-ce que le moment de réduire à tel point nos cibles ?

Le président complète en disant que ce merveilleux appel invite les paroisses à ne pas se contenter du 1% mais, dans cette liberté, à viser plus haut.

Mme Bénédicte Gritti Geiser, paroisse de la BARC, en son nom propre

Est-ce que tout ce débat signifie que la paroisse de Neuchâtel n'arrive pas par le biais d'animation à atteindre 13'000.- ? Ensuite on demande au Conseil synodal d'accompagner les paroisses dans cette démarche de créativité pour trouver des manifestations et pour réussir à atteindre ces cibles garanties.

Le président rétorque que la demande est plutôt que le Conseil synodal accompagne les paroisses dans la mise en place de la nouvelle manière de calculer la cible.

Mme Bénédicte Gritti Geiser, paroisse de la BARC, en son nom propre

D'accord, mais je vois quand même un lien avec le rapport suivant sur l'évangélisation. Si concrètement on a de la peine à mettre en place des animations pour récolter ces fonds, j'espère que ce projet d'évangélisation pourra aussi être une source d'appui pour mettre sur pied certaines animations qui se font peut-être déjà à droite ou à gauche.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Durant tout le débat vous avez oublié la résolution 2 qui demande un rapport d'évaluation. Ce qui est proposé va être testé avec les paroisses et les difficultés qui apparaîtront avec cette méthode vont être analysées.

Le président rappelle la résolution 1 qui est mise au vote.

Résolution 1

Le Synode décide de changer le calcul de la cible Terre Nouvelle en distinguant une « cible des donateurs » non-garantie et une « cible des paroisses » garantie.

1a. La cible des donateurs comprend tous les dons versés directement aux Œuvres partenaires et sur les comptes « Terre Nouvelle » des paroisses et de la caisse centrale de l'EREN. Elle n'est pas garantie.

1b. La cible des paroisses est calculée par chaque paroisse et indiquée au Secrétariat général au plus tard en juin de chaque année. Elle est égale à minimum 1% de la contribution ecclésiastique perçue l'année précédente.

❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée à l'unanimité

Résolution 2

Le Synode demande au Conseil synodal un rapport d'évaluation en juin 2018.

Mme Alice Duport, conseillère synodale

Dans la mesure où le Synode vient d'accepter ce nouveau calcul qui n'entrera en vigueur qu'en 2017, c'est peut-être prématuré de prévoir un rapport pour juin 2018 et le Conseil synodal propose juin ou décembre 2019 afin d'avoir deux années de pratique.

Résolution 2

Le Synode demande au Conseil synodal un rapport d'évaluation en juin 2019.

❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée à l'unanimité

❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

7. Rapport n° 4 du Conseil synodal sur la motion concernant la péréquation financière entre les paroisses

M. Pierre Bonanomi, rapporteur

A qui appartiennent les temples ? On aimerait bien avoir une réponse simple, par exemple que tous les temples du canton appartiennent aux communes. C'est généralement le cas, mais il y a des exceptions : Le temple St Jean et le temple Farel à La Chaux-de-Fonds, les temples de l'Ermitage, La Coudre, des Valangines à Neuchâtel, le temple du Landeron, les chapelles de la Maladière et de Marin, le centre paroissial de Cressier, par exemple, appartiennent tous à leur paroisse respective.

C'est bien joli d'être propriétaire d'un temple, mais cela coûte cher. C'est ce qui a motivé le dépôt de la motion en décembre 2014 par la paroisse de La Chaux-de-Fonds. Elle demande d'étudier la mise en place d'un système de péréquation financière entre les paroisses.

Qui sont ces paroisses qui ne possèdent pas de temple ? Il s'agit du Val-de-Ruz, du Joran, de la Côte, de la BARC et de Val-de-Travers. On part de l'idée que ces paroisses sont financièrement avantagées puisqu'elles n'ont pas de temple à entretenir. On suppose donc qu'elles auraient les moyens d'aider les autres, celles qui sont pénalisées par leurs temples.

Un rapide survol sur la réalité financière de ces paroisses montre que cette logique ne correspond pas à la réalité. De manière générale, les paroisses qui n'ont pas de temple ne sont pas plus riches que les autres. Au contraire, il y en a même qui sont pauvres. Une logique de péréquation n'est donc pas applicable, puisqu'on demanderait à certaines paroisses sans le sous de soutenir des paroisses qui n'ont pas forcément de soucis financiers.

Si on voulait vraiment introduire une péréquation entre les paroisses, il faudrait tenir compte de tous les éléments déterminants. Non seulement les coûts d'entretien des temples, mais aussi la fortune, les revenus immobiliers, les contributions par habitant, etc. Un tel projet dépasserait largement la demande de la motion. En plus, il comporterait des aspects difficilement acceptables pour les paroisses.

Alors que faire ? Vous savez que la paroisse qui a déposé la motion, La Chaux-de-Fonds, a déjà fait un travail remarquable pour se séparer de certains temples. Vous savez aussi que la rénovation du temple des Valangines a bénéficié de contributions provenant de toute la Suisse, ainsi que de la Caisse centrale de l'EREN. Vous connaissez l'existence du Fonds immobilier, qui appartient aux paroisses, mais dont les buts statutaires s'écartent du sujet qui nous préoccupe ici. Et bien sûr, rien n'empêche la solidarité inter-paroissiale d'entrer en action, sur une base volontaire et ponctuelle, et non imposée par un système de péréquation.

De toute manière, le Conseil synodal est très sensible aux enjeux et aux défis qui entourent la question des temples. Il suit activement les démarches qui ont lieu dans les paroisses, et il salue les succès remarquables qui ont déjà été atteints. Merci.

Discussion sur l'entrée en matière

M. Paul-André Leibundgut, au nom de la paroisse de La Chaux-de-Fonds

Les cloches se sont tues. La raison humaine a pris le dessus et ce sont hélas les finances qui nous ont contraints à nous séparer de lieux de culte. A ce jour nous avons laissé derrière nous la moitié de notre patrimoine en ville. Nous comprenons les arguments du Conseil synodal, c'est pourquoi la paroisse de La Chaux-de-Fonds accepte la résolution du rapport n° 4.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

Résolution

Le Synode classe la résolution 169-0 sur la motion : le Conseil synodal étudie la mise en place d'un système de péréquation financière entre les paroisses de façon à ce que les charges des bâtiments puissent être équitablement réparties.

Amendement du Joran

Le Synode charge le Conseil synodal d'étudier la possibilité d'une reprise à la charge de la caisse centrale des temples appartenant actuellement aux paroisses, en établissant une clé de solidarité pour la prise en charge des frais d'entretien par les caisses paroissiales.

M. Gilles de Reynier, au nom de la paroisse du Joran

Nous avons pris note de la difficulté de trouver une solution fonctionnelle, solidaire et équitable. Toutefois, il est regrettable que faute de solution on doive finalement classer cette motion. Nous proposons un amendement, une nouvelle résolution qui propose de transférer les temples qui appartiennent aux paroisses à l'EREN et ainsi imposer la solidarité vu que c'est l'ensemble des paroissiens qui devraient assumer cet entretien. Il faudrait financer cet entretien et on pourrait augmenter cet effet de solidarité par une contribution de solidarité demandée à l'ensemble des paroisses selon une clé à définir. Voilà l'idée de la paroisse du Joran.

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

Cette nouvelle proposition apporte une précision sur la manière dont on ferait la chose. Grâce à cette précision on se rend compte du problème immédiat qu'on aurait. On irait vers certaines paroisses pour leur demander de l'argent, certaines le feraient volontiers et d'autres auraient des difficultés. Mais le problème serait surtout sur la durée et on verrait qu'on a pris une mauvaise piste. En mutualisant l'entretien des temples, on dilue complètement les responsabilités et on risque de bloquer l'évolution des choses. Tout ce qui s'est fait à La Chaux-de-Fonds aurait été bloqué ; ce qui s'est fait avec les Valangines aurait été freiné. En plus on crée des sources de conflit car ceux qui paient ne sont pas les mêmes que ceux qui décident. La responsabilité des temples ne peut pas être au Faubourg de l'Hôpital 24. La vision du Conseil synodal est que c'est la solidarité entre les paroisses qui peut être invoquée sur une base volontaire mais pas imposée. Le Conseil synodal veut accompagner toutes les paroisses qui ont des problèmes à ce sujet. Il vous invite donc à rejeter l'amendement proposé.

Le président propose d'opposer les deux résolutions.

- ❖ Vote en faveur de la résolution du Joran : 15 oui
- ❖ Vote en faveur de la résolution du Conseil synodal : 26 oui

- ❖ Vote sur la résolution du Conseil synodal : 33 oui, 4 non, 5 abstentions, résolution acceptée

- ❖ Vote d'ensemble : accepté avec 2 abstentions

8. Rapport n°5 du Conseil synodal sur l'Évangélisation

M. Jean-Philippe Calame, rapporteur

« Avec Ovomaltine, tu n'y arriveras pas mieux. Mais plus longtemps ! » Avec le projet Évangélisation, l'EREN ne fera pas plus. Mais plus clairement !

Toutes les paroisses et tous les engagés de l'EREN font de l'Évangélisation. Le projet ne demande pas d'en faire plus, mais de manière plus explicite, plus consciente, plus concertés. En mettant davantage en commun les expériences qui sont des réussites. Car figurez-vous qu'il y en a des réussites !

Les chrétiens engagés de l'EREN sont encouragés à sortir de leur réserve pour, avec tact et finesse bien sûr, laisser paraître davantage leur joie de connaître l'Évangile et leur fierté d'appartenir à Jésus-Christ.

Une première étape a été accomplie, et vous y avez bien répondu. Il s'agissait de réaliser une sorte de photographie d'ensemble sur les diverses manières d'évangéliser actuellement en cours dans l'EREN. Les Conseils paroissiaux ont compris qu'il ne s'agissait pas d'un sondage de plus, mais du début d'un processus d'encouragement et de mise en commun. La remarquable efficacité du groupe de projet a donné trois fruits déjà sous vos yeux aujourd'hui :

Premier fruit : Une triple référence vous est donnée qui vous permet non pas de définir d'une manière limitative ce qu'est l'Évangélisation, mais vous est proposée une triple référence qui vous permet d'évaluer, d'améliorer et de créer vos activités de manière à leur donner une portée évangélisatrice. Face à chaque activité ancienne ou nouvelle, vous êtes invités à considérer

- 1) Si cette activité permet d'annoncer l'évangile ;
- 2) Si cette activité est ouverte à un public externe à l'Église ;

3) Si cette activité fait connaître l'Eglise dans sa dimension de vie communautaire.

Deuxième fruit : Une quinzaine de fiches présentant des activités ayant une portée d'évangélisation ont été réalisées grâce au travail des Conseils paroissiaux. C'est un premier trésor partagé entre les paroisses et les services de l'EREN, trésor qui va se multiplier sur un domaine nouveau du site de l'EREN. Ce domaine sera créé dans les mois qui viennent pour recevoir au fur et à mesure des fiches nouvelles nées de vos expériences.

Troisième fruit : Le document que vous avez sous les yeux, en format A4, qui prendra par la suite une forme plus attrayante et plus pratique. Un petit vade-mecum intitulé « Passons en mode évangélisation ! ». Il offre des exposés courts, des réflexions en lien avec les trois axes de l'évangélisation (ouverture, message et communauté) et toute une série de questions visant à initier un changement de point de vue.

Avec ces outils, la deuxième étape du processus Evangélisation démarre. Le groupe de projet entreprendra dans l'année qui vient un échange avec les paroisses sur la manière d'utiliser ces outils et d'entrer en mode évangélisation. La revitalisation de l'évangélisation ne nécessite pas une multiplication des activités dans l'EREN, mais souvent l'adoption d'orientations différentes pour une activité connue. Notre Eglise a une longue expérience et une remarquable expertise dans plusieurs formes de services. Elle doit certainement se développer encore comme Eglise de rencontres, offrant des occasions d'expérimenter la foi qui l'anime.

Le contexte dans lequel nous vivons situe combien il est nécessaire de prioriser l'évangélisation, en parole et en acte, qui est le cœur de la mission ecclésiale. L'EREN est donc invitée à opérer une régénération qui concerne moins son faire que son être, à savoir : passer en mode évangélisation. Merci d'ors et déjà de votre engagement dans la réflexion sur ce processus qui vous engage personnellement ainsi que tous les acteurs des paroisses et des services de l'EREN.

Le président précise que l'intégralité des fiches se trouve sur le site de l'EREN, dans la rubrique documentation, dans l'espace évangélisation.

Discussion sur l'entrée en matière

M. Jean-Claude Allisson, au nom de la paroisse du Joran

Le Conseil paroissial du Joran est reconnaissant au groupe de travail Evangélisation pour la qualité des contacts entrepris auprès des Conseils paroissiaux et de leur souci d'impliquer dans les prochaines étapes tous les acteurs de l'EREN.

Nous leur sommes reconnaissants d'avoir gardé le vocable « Evangélisation » à tous les efforts de communiquer la joie de l'Evangile de manière contemporaine. Comment définir autrement l'annonce de l'Amour de Dieu en Jésus-Christ ?

Nous avons apprécié le travail d'écoute des paroisses en demandant à celles-ci de choisir dans leur vécu des activités répondant aux critères théologiques, d'ouverture et communautaire. La réflexion sur une activité à priori sans visée évangélisatrice pour lui donner le coup de pouce nécessaire à une réponse aux trois critères ci-dessus a été très riche.

Pour tout ce qui précède, nous nous réjouissons de passer en mode évangélisation et pour en faire plus et plus clairement, allons-y !

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode prend acte du travail fourni par le groupe « Evangélisation » et valide la seconde étape de son mandat.

❖ Résolution acceptée car non combattue par un amendement

Résolution 2

Le Synode fait sien le constat qu'un passage « en mode évangélisation », tel que défini dans le présent rapport, ne peut se faire sans le concours engagé de tous les organes de l'EREN, synodaux comme paroissiaux.

❖ Résolution acceptée car non combattue par un amendement

Résolution 3

Le Synode charge le Conseil synodal d'éveiller chez les acteurs de l'EREN, par les moyens qu'il jugera nécessaires, le plus de participation possible autour de l'objectif « Passons en mode évangélisation ».

Amendement de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Le Synode charge le Conseil synodal d'éveiller chez les acteurs de l'EREN, par les moyens qu'il jugera nécessaires, le plus de participation possible autour du but « Passons en mode évangélisation ».

M. Zachée Betché, paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Notre intervention se base sur le vocabulaire. Dans cette résolution, si le terme acteur est à louer car il rassemble tout le monde, le terme objectif est par contre inadéquat dans ce contexte précis. Comment réalise-t-on qu'il est atteint ? En général l'objectif est mesurable, quantitatif. Or l'évangélisation ne l'est pas. Ne s'agit-il donc pas davantage de but plutôt que d'objectif ? La prédication de cette fin de matinée nous invite à la joie, quelque chose qui échappe à la mensuration. La joie déborde, elle est en excès par rapport à la réalité. En définitive, les objectifs ne font-ils pas partie du but ? C'est tout à l'honneur de l'Évangile que d'en faire un but plutôt qu'un objectif.

M. Jean-Philippe Calame, conseiller synodal

Le Conseil synodal accepte cet amendement.

- ❖ Vote sur la résolution 3 amendée par la paroisse de l'Entre-deux-Lacs : acceptée avec 1 abstention
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

9. Rapport n°6 du Conseil synodal sur la présentation et planification du projet EREN2023

Reporté au Synode du 16 mars 2016.

10. Rapport n°8 d'information du Conseil synodal sur les cibles Terre Nouvelle

Mme Antoinette Hurni, rapporteuse

Ce rapport d'information a sa raison d'être, principalement dans sa note de bas de page 60. Le déclencheur de ce rapport réside dans une motion urgente acceptée par le Synode de juin 2014. Cette motion proposait d'attribuer 30'000.- aux réfugiés et migrants en plus des dépenses habituelles. Comme le fonds s'élevait à 32'781.- au 31 décembre 2014, avec ce versement supplémentaire de 30'000.-, au 31 décembre 2015 il ne restera plus rien. Ces 30'000.- figurent dans le tableau de la page 60, point 4, aides directes. Le reste du rapport montre les comptes et les cibles paroissiales pour 2016 qui sont calculées selon le mode traditionnel puisque le rapport n° 3 n'entre en vigueur qu'en 2017.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal a décidé de partager ces 30'000.- de la manière suivante : 10'000.- pour l'aide d'urgence à travers l'EPER, 10'000.- aux Églises chrétiennes au Moyen Orient à travers le DM et 10'000.- ici en cas d'urgence s'il y a un afflux de réfugiés auquel notre Église doit faire face. Si ces 10'000.- ne sont pas utilisés, ils seront versés l'année prochaine au CSP.

11. Rapport n°7 d'information du Conseil synodal sur Prévoyance.ne

M. Pierre Bonanomi, rapporteur

Il y a quelques années, lorsque les montants astronomiques que l'EREN devait payer à Prévoyance.ne sont devenus publics, nous avons tous été plus ou moins effrayés. Aujourd'hui, après analyse, nous voyons avec satisfaction qu'une solution s'est présentée pour chacun des problèmes. D'une part, l'assainissement de la caisse a pu être financé par le Fonds de garantie. D'autre part, pour le plus gros morceau qui sera demandé d'ici 2039, la caisse centrale créera une provision, grâce à ses fonds propres couverts par le patrimoine immobilier. A ce stade, il est opportun d'exprimer ici notre profonde gratitude aux fondateurs et aux gestionnaires du Fonds de garantie, qui depuis les années 80 ont eu la sagesse de créer ce fonds et de le doter du capital qui nous a été d'un grand secours.

D'autres questions sont aussi abordées dans le rapport : Y a-t-il des fautifs pour la situation dans laquelle se trouve Prévoyance.ne, une compensation financière peut-elle être attendue, faut-il changer de caisse ? Après analyse, on voit qu'il est opportun de continuer sur la voie actuelle, en collaboration avec Prévoyance.ne. Les résultats de la caisse pour l'année 2014 sont d'ailleurs propres à nous mettre en confiance.

Tout ceci ne doit pas nous cacher que d'ici 2039, nous serons à un certain moment appelés à déboursier 8 millions de Francs. Ce sera le jour où Prévoyance.ne passera de la primauté des prestations à celle des cotisations. Sur la base de notre rapport, nous savons que nous en aurons les moyens. Il n'empêche que l'opération sera contrariante, peut-être même insupportable pour le responsable des finances qui sera à la barre à ce moment-là. Mais l'échéance aura été bien préparée. Merci.

Discussion sur l'entrée en matière

M. Johann Robert, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

La lecture du rapport du Conseil synodal traite de deux thématiques : la mise en conformité des comptes demandée par la fiduciaire vérificatrice des comptes lors du bouclage 2014 et la présentation très succincte voire trop succincte des pistes étudiées autour de la problématique de la sous-capitalisation de la caisse de pension.

Pour la mise en conformité des comptes, le Conseil synodal propose une solution indolore par le jeu d'écritures comptables : la dissolution de réserves et l'attribution de provisions par des recettes extraordinaires. On aura répondu à la demande des réviseurs, comptablement ce sera bon. Par contre, pour les questions de sous-couverture de la caisse de pension, une chose est claire : quelle que soit la solution choisie, rester dans Prévoyance.ne ou changer d'institution de prévoyance, l'EREN devra passer à la caisse. La question posée dans le rapport en cas de changement de caisse, l'EREN aurait-elle les moyens de verser 20 millions de francs, se posera aussi pour les 8 millions de francs prévus au plus tard en 2039. Ces 8 millions sont un minimum et devront être versés à Prévoyance.ne. Mais l'EREN aura-t-elle les moyens de verser 8 millions de francs ? J'aurais souhaité que des pistes puissent être esquissées sur le « Comment s'y préparer » Les recettes sur la vente des cures et des immeubles est-elle la seule manière de renflouer la caisse de pension ?

Pour terminer, la résolution présentée n'est pas explicite. Quelles sont exactement les démarches prévues par le Conseil synodal sur lesquelles le Synode doit se prononcer ? Il serait nécessaire, à mon avis, de les présenter de manière claire et explicite. De plus, les comptes 2014 présentaient comme une attribution provisoire les 5'200'000.- destinés à la provision pour la recapitalisation de la caisse de pension, sous réserve d'une décision formelle du Synode lors de la présente session. Pourquoi n'y a-t-il aucune résolution à ce propos ? Pour ma part, j'entrerai en matière car cette thématique doit être examinée par notre Synode mais je proposerai ensuite de renvoyer directement le rapport au Conseil synodal pour complément comme le permet le Règlement général.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Le président rappelle qu'il y a la proposition de Johann Robert de renvoyer ce document au Conseil synodal pour étude.

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

Déboursier immédiatement 20 millions pour sortir de la caisse ou déboursier 8 millions d'ici 2039. Il y a 12 millions de différence à déboursier, et ceci immédiatement. Cela perturbe le bilan et les possibilités de rendement du patrimoine immobilier de manière importante. Donc clairement c'est la solution des 8 millions d'ici 2039 qui est préconisée. Toutes ces questions sont beaucoup débattues au niveau du Grand-Conseil et beaucoup de gens se rendent compte que pour bien des institutions, ce ne sera tout simplement pas possible. Donc il va probablement encore se passer quelque chose d'ici 2039. On ne va pas se mettre dans une situation où on se prépare de manière prématurée à quelque chose qui pourrait ne pas arriver. Maintenant supposons qu'effectivement en 2038 la caisse de pension passe de la primauté des prestations à la primauté des cotisations, nous devons sortir 8 millions. A ce moment-là, la configuration sera probablement bien différente. La solution qu'on pourrait imaginer est de prendre pour 8 millions d'hypothèques ; je ne sais pas quels seront les taux des hypothèques à ce moment-là mais je suppose que les taux d'intérêts ne vont pas monter. On aura simplement 8 millions d'hypothèques supplémentaires à financer chaque année.

Effectivement cela m'a complètement échappé que le Synode a pris une résolution en automne 2014 lors de la présentation des comptes 2013 et qu'il fallait aussi répondre à cette résolution. La réponse finalement est claire. Nous avons proposé de transformer la réserve immobilière en réserve Prévoyance.ne. La majorité du Synode a demandé que cela ne soit pas fait. Aujourd'hui on doit tout simplement dire que KPMG nous a dit non, qu'on doit le faire. Mais j'aurais dû faire référence à ce refus qui avait été exprimé en septembre 2014.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

J'ai confiance dans la gestion et les propositions du Conseil synodal et en même temps je suis convaincu par la proposition de Johann Robert de remettre le rapport au Conseil synodal avec la demande suivante : de détailler en une ou plusieurs résolutions les différentes mesures qui sont prises ; ce à quoi le Synode dit oui quand il approuve les démarches prévues par le Conseil synodal. La question qui vient d'être évoquée sur les 5 millions, comment est-ce qu'on va arriver à cet objectif de 8 millions et quel est l'engagement que le Synode prend par rapport à cela ? Je soutiendrai donc la proposition de Johann Robert de renvoi du dossier au Conseil synodal.

M. Johann Robert, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Quand on parle des 5'200'000.-, c'était lors de la lecture des comptes 2014, en juin 2015, où il était indiqué que nous aurions à nous prononcer sur cette attribution de la vente de la Rochelle et la cure d'Auvernier qui devait être affectée à cette recapitalisation de la caisse de pension. Cela ne fait pas référence au débat de décembre 2013 qui a amené à ce rapport. Mais formellement le Synode doit prendre position là-dessus, on a accepté les comptes tels que présentés y compris cette réserve.

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

Effectivement nous vous proposons de concrétiser la résolution afin que le Synode n'ait pas l'impression qu'il prend une décision floue. Les démarches que nous proposons de faire sont : premièrement l'écriture au bilan dont nous avons parlé. Il s'agit de la vente de la Rochelle qui a été comptabilisée dans la réserve Prévoyance.ne. Deuxièmement, concernant la manière de libérer les 8 millions qu'on a mis en réserve au bilan, c'est prématuré de prendre une décision maintenant. Si vous le souhaitez, nous pouvons enlever « les démarches » de la résolution qui sont trop floues et mettre « faire les écritures au bilan nécessaires pour provisionner le coût du passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations. »

Le président précise qu'actuellement le débat est de savoir si le Synode veut remettre le rapport au Conseil synodal. On a entendu que le Conseil synodal est favorable à redéfinir un peu sa résolution et la rendre plus claire.

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

Si vous renvoyez le rapport, il faudra nous dire quelles informations vous voulez en plus, nous indiquer les chiffres que vous voulez en plus.

M. Johann Robert, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Par ce renvoi, j'aimerais d'une part que la résolution qui nous est présentée soit claire et explicite afin de savoir sur quoi le Synode s'engage. D'autre part, j'aimerais qu'on fixe des pistes, qu'on puisse retrouver la réflexion par écrit, que les choses soient clairement exprimées et pas de vagues idées.

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

Une première mouture du rapport contenait ce que je vous ai dit mais on l'a enlevé du fait que c'était trop loin dans le futur et qu'il y avait trop d'inconnues au sujet de l'évolution des décisions du Grand-Conseil.

Le président rappelle que nous parlons d'une vision à 2039, soit dans 23 ans, donc finalement qu'on se prononce aujourd'hui ou qu'on renvoie le rapport, c'est quand même toujours dans 23 ans.

- ❖ Vote en faveur du renvoi du rapport au Conseil synodal : 9 oui
- ❖ Vote en faveur de la résolution du Conseil synodal : 25 oui

Le président indique que le dossier n'est pas renvoyé et que la résolution va être traitée.

Résolution

Le Synode approuve les démarches prévues par le Conseil synodal en prévision du passage de la caisse de pension à la primauté des cotisations.

M. Johann Robert, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

La résolution telle que présentée n'est pas acceptable et je la refuserai.

Résolution modifiée par le Conseil synodal

Le Synode charge le Conseil synodal de passer les écritures comptables pour être en conformité avec la loi s'agissant de la réserve pour la recapitalisation de Prévoyence.ne à l'horizon 2039.

M. Johann Robert, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Il s'agit de la provision pour la recapitalisation et non de la réserve.

Résolution modifiée par le Conseil synodal

Le Synode charge le Conseil synodal de passer les écritures comptables pour être en conformité avec la loi s'agissant de la provision pour la recapitalisation de Prévoyence.ne à l'horizon 2039.

- ❖ Vote sur la résolution modifiée par le Conseil synodal : 40 oui, 4 abstentions, résolution acceptée
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

Prière finale par M. Zachée Betché

Le président clôt la séance à 17h00

Neuchâtel, le 02.12.2015

Le procès-verbal a été rédigé par Mme Carole Blanchet, secrétaire administrative du Synode.

Le président
M. Yves Bourquin

La secrétaire
Mme Esther Berger

Divers

Au Café du Synode, soirée pour les députés : jeudi 28 janvier 2016 à 19h45 à Evologia à Cernier

Rappel

175^e session du Synode – Synode supplémentaire : mercredi 16 mars 2016